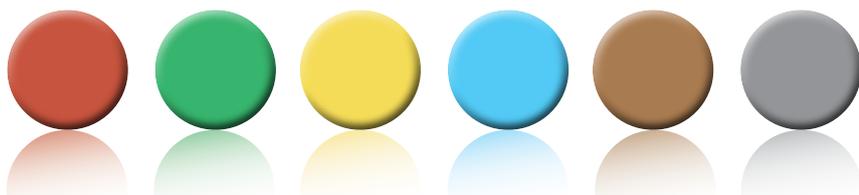
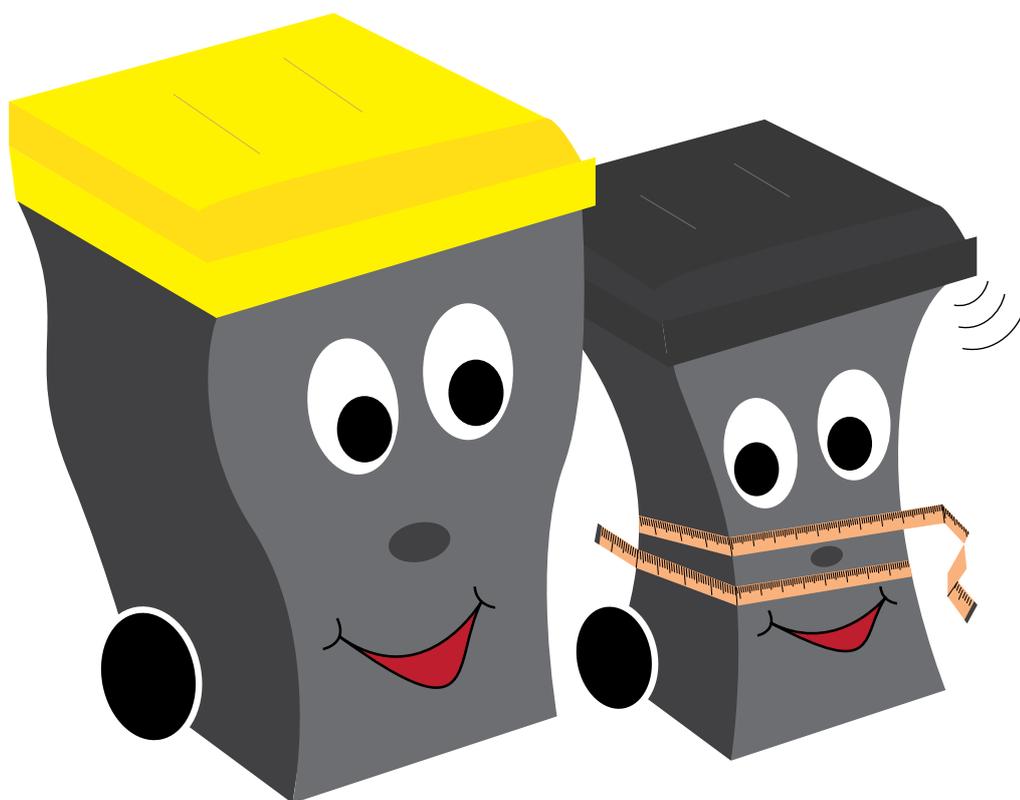


Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Rapport annuel

2018

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets





Sommaire

INTRODUCTION

3

1. Présentation et missions du service
2. Territoire desservi
3. Redevance

RETOUR SUR L'ANNÉE 2018

7

1. Ouverture du point vert à Ittenheim
2. Travaux à la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg
3. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
4. Ambassadeurs de tri
5. Acquisition de supports bi-flux
6. Visite de l'usine de tri des emballages
7. Osterputz
8. Compost à l'école
9. Nouveau site de compostage en pied d'immeuble
10. Semaine des Alternatives aux Pesticides (SAP)
11. Guides « jardin naturel »
12. Un service orienté vers l'économie sociale et solidaire

ORGANISATION DE LA COLLECTE

12

1. Population desservie
2. Organisation des systèmes de collecte
3. Modes d'élimination et de valorisation
4. Collecte du verre en apport volontaire (AV)
5. Les déchetteries
6. Les Points verts

LES INDICATEURS TECHNIQUES

20

1. Tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
2. Tonnages des déchets ménagers « quotidiens »
3. Déchets Occasionnels des Ménages (DOM)

LES INDICATEURS FINANCIERS

32

1. Coûts d'élimination des déchets ménagers
2. Fonctionnement
3. Investissements
4. Projets à venir

CONCLUSION

40





Introduction

1. Présentation et missions du service

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 23 communes (pour 33 villages).

Ce service a pour mission :

- La gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés
- L'exploitation des points d'apport volontaire
- L'exploitation des déchetteries de Dossenheim-Kochersberg et de Pfulgriesheim
- La gestion des points verts de Willgottheim et Ittenheim, ainsi que les bons verts pour la plateforme de Reitwiller
- La gestion du parc de bacs (mise à disposition des poubelles, maintenance, etc.)
- Le traitement des demandes des usagers (problèmes de collecte, modalités du service, les consignes de tri, etc.)
- La gestion du fichier de redevables
- La facturation de la redevance
- L'information des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction des déchets (compostage, réduction des emballages, etc.)

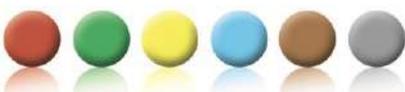


La politique intercommunale de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par la commission environnement et développement durable composée de 19 membres et présidée par monsieur André JACOB, vice-président de la communauté de communes.

Cette politique est mise en œuvre par une équipe administrative et technique composée :

- D'un agent chargé de la gestion opérationnelle du service, des études prospectives et du suivi statistique, de la facturation, de la relation avec les prestataires, des réponses aux usagers, de la communication, etc. (1 ETP)
- D'un agent chargé de la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaire, des contrats avec les différents prestataires, des déclarations d'activités, de la comptabilité, etc. (0,8 ETP)
- D'un agent chargé de l'accueil du public et du suivi du fichier de redevables. (0,5 ETP)
- De deux ambassadeurs de tri chargés de sensibiliser sur les consignes de tri (0,25 ETP chacun)
- D'un agent de maintenance chargé de la réparation du parc de bacs (0,15 ETP)
- Ponctuellement, d'autres agents d'accueil sont amenés à intervenir pour renseigner les usagers et donner des bacs aux nouveaux redevables

L'année 2018 a été marquée par le recrutement en janvier d'une chargée de mission dédiée au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a finalisé le diagnostic, rédigé le programme et démarré plusieurs actions du PLPDMA.

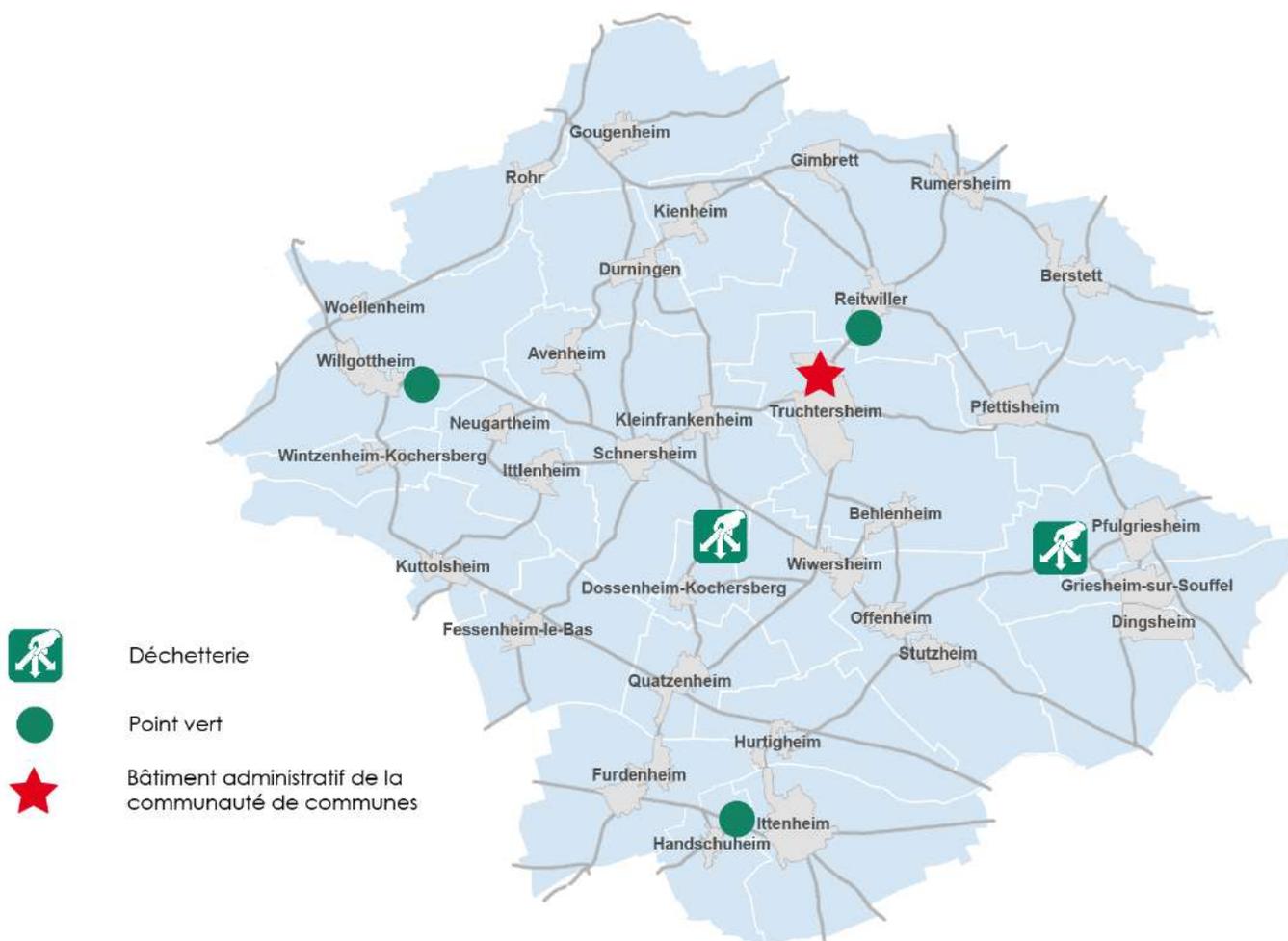




2. Territoire desservi

Située aux portes de l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland regroupe environ 10 000 foyers pour 25 000 habitants, sur un territoire à grande dominante rurale.

Géré depuis son centre administratif situé à Truchtersheim, la collectivité comprend deux déchetteries ainsi que plusieurs points verts, dont une nouvelle plateforme de dépôt a été ouverte en janvier 2018 à Ittenheim.



Des conteneurs à verre pour la collecte des pots, bocaux et bouteilles en verre sont également accessibles dans chaque commune sur les points d'apport volontaire.

Dans la plupart des cas, des conteneurs à vêtement sont également disposés à côté des conteneurs à verre. A noter que l'implantation des conteneurs à vêtements est jusqu'à présent autorisée par les communes et non par la communauté de communes.

68
Conteneurs à
verre sont répartis
sur le territoire





3. Redevance

La redevance incitative à la levée et à la pesée a été adoptée en 2012 sur le secteur Kochersberg et a depuis été élargie à l'ensemble du territoire de la façon suivante :

- OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) → collecte hebdomadaire en porte-à-porte ;
- Tri sélectif (poubelles jaunes) → collecte une semaine sur deux en porte-à-porte ;
- Verre → collecte en apport volontaire (conteneurs à verre) ;
- Accès aux déchetteries réservés aux redevables (avec barrières de contrôle des accès) ;
- Accès aux points verts réservés aux particuliers redevables du service.

La redevance intègre une part fixe correspondant à l'abonnement au service qui comprend :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères non recyclables (OMR)
- La collecte et la valorisation des emballages recyclables (tri sélectif et verre)
- La gestion des déchetteries et des points verts
- L'entretien du parc de bacs
- La facturation et la gestion quotidienne du service
- Les frais de personnel et de fournitures
- La communication et les actions de prévention

Le nombre de passage en déchetteries est comptabilisé sur la redevance mais pas les accès aux points verts. Aussi, la redevance se compose d'un abonnement au service auquel s'ajoute les levées (nombre de fois où la poubelle OMR est vidée), les pesées (poids en kg d'OMR collecté) et le nombre de passages en déchetteries. A noter que les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 n'incluent pas d'incitation sur le vidage ou le poids des poubelles de tri.

120
C'est le volume en litres de la poubelle mise à disposition de chaque foyer du Kochersberg

Incitation en déchetterie :

Pour répondre aux exigences de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), qui incite les collectivités à réduire l'ensemble de leurs tonnages (y compris ceux collectés en déchetteries), une tarification basée sur le nombre de passages en déchetterie a été mise en place en janvier 2017.

L'accès des redevables aux déchetteries intercommunales fait donc l'objet d'une tarification en fonction du nombre de passages. Cela permet de mieux contrôler les flux en déchetteries et notamment ceux des professionnels.

L'objectif est de diminuer les apports et les tonnages en déchetteries et de désengorger l'accès aux bennes. Cette incitation vise à impacter faiblement les particuliers tout en les rendant attentifs à leur utilisation des déchetteries et, à contrario, d'impacter fortement les professionnels.





Tarifs au 1^{er} janvier 2018 :

Tarifs semestriels pour les particuliers en dotation individuelle*	
Abonnement au service par foyer	70,00 €
Abonnement au service réduit pour les personnes vivant seules	50,00 €
Levée : coût d'un vidage de la poubelle de déchets non recyclables (les 8 premières levées du semestre ne sont pas comptabilisées)	1,50 €
Pesée : coût d'un kg de déchets non recyclables (dès le 10 ^{ème} kg dans le semestre)	0,15 €
Poubelle de déchets non recyclables supplémentaire	50,00 €
Coût d'un passage en déchetterie à compter du 14^{ème} passage	2,00 €

* calculé au prorata temporis de l'utilisation du service et non cumulables d'un semestre sur l'autre

Tarifs semestriels pour les particuliers en dotation collective*	
Abonnement au service (à multiplier par le nombre de logements du collectif)	56,50 € x nb logements
Levée : coût d'un vidage de la poubelle de déchets non recyclables (dès le 1 ^{er} vidage)	1,50 €
Pesée : coût d'un kg de déchets non recyclables (dès le 1 ^{er} kg)	0,15 €
Coût d'un passage en déchetterie à compter du 14^{ème} passage	2,00 €

* calculé au prorata temporis de l'utilisation du service et non cumulables d'un semestre sur l'autre

Tarifs semestriels pour les professionnels redevables*	
Abonnement au service :	
sans poubelle de déchets non recyclables	25,00 €
par poubelle de déchets non recyclables de 120 litres	70,00 €
par poubelle de déchets non recyclables de 180 litres**	105,00 €
par poubelle de déchets non recyclables de 240 litres	140,00 €
par poubelle de déchets non recyclables de 770 litres	400,00 €
Levée : coût d'un vidage de la poubelle de déchets non recyclables (dès le 1 ^{er} vidage)	1,50 €
Pesée : coût d'un kg de déchets non recyclables (dès le 1 ^{er} kg)	0,15 €
Accès en déchetterie :	
accès au service	25,00 €
coût d'un passage (dès le 1 ^{er} passage)	2,00 €

* calculé au prorata temporis de l'utilisation du service et non cumulables d'un semestre sur l'autre

** Uniquement pour les redevables déjà dotés d'un bac de 180 litres - aucune nouvelle dotation n'est possible avec ce volume de bac

Facturation des passages en déchetteries :

- Pour les particuliers, les 13 premiers passages semestriels sont inclus dans l'abonnement au service, ce qui répond aux besoins de la plupart des foyers sans surcoût (très peu d'usagers se rendant aussi souvent en déchetteries).
- Les professionnels détenteurs d'une carte d'accès en déchetterie payent un forfait « accès en déchetterie » puis s'acquittent d'un droit par passage pour chaque dépôt en déchetterie, dès le premier dépôt.





Retour sur l'année 2018

1. Ouverture du point vert à Ittenheim

Pour répondre à une forte demande émanant notamment des habitants du sud-est du territoire, une nouvelle plateforme de dépôt réservée aux déchets verts a ouvert en janvier à Ittenheim. Accessible 7j/7 et 24h/24, ce point vert non gardienné est accessible uniquement aux particuliers qui doivent présenter leur badge d'accès à la déchetterie pour pouvoir entrer. A noter que le nombre de passages au point vert n'est pas pris en compte dans le calcul de la redevance.



2. Travaux à la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg

Réalisée en enrobé en 2013, et non adaptée aux manœuvres des compacteurs à déchets en place depuis 2016, la zone de travail située entre les deux quais (non accessible au public) était sérieusement endommagée. Des travaux de bétonnage de la zone de travail et de modification du réseau d'assainissement ont démarré fin 2018, engendrant une fermeture de mi-novembre 2018 à mi-janvier 2019.

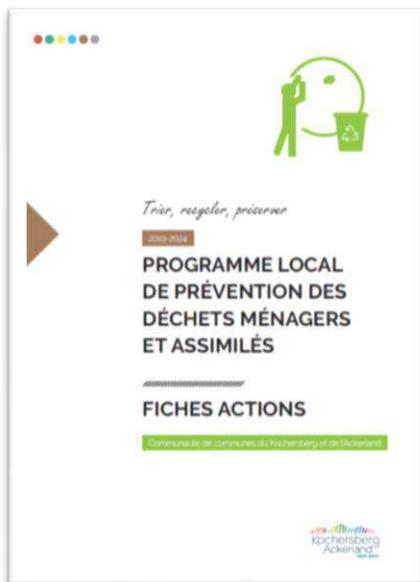


La communauté de communes a profité de ces travaux pour réorganiser la déchetterie et pour mettre en place un local supplémentaire afin d'améliorer les conditions de travail des gardiens. Equipé d'une nouvelle signalétique, le site a également été mis aux normes avec la pose de garde-corps sur le quai haut.





3. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Amorcé en 2017, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été validé par le Conseil communautaire en décembre 2018. Ayant pour vocation de proposer des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire, ce programme a été réalisé en concertation avec les usagers du territoire, les élus, les associations, les agents de la communauté de communes mais aussi avec les professionnels de l'enfance et de nombreux autres partenaires (chambres consulaires, ADEME, SDEA, etc.). Il se décline en 32 actions, réparties sur 7 axes et échelonnées sur 6 ans. Laura Perrin, chargée de mission PLPDMA recrutée en janvier 2018, aura pour mission d'animer ce programme et d'en évaluer les résultats. Parmi les principales propositions, la mise en place de solutions pour réduire les déchets verts (valorisation du compostage, du broyage et du jardinage au naturel), des actions pour valoriser la récupération, réduire les emballages ou encore sensibiliser les enfants à la réduction des déchets.

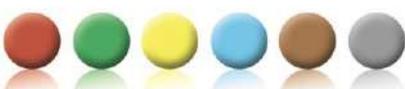
4. Ambassadeurs de tri

Grâce au travail de prévention réalisé par les deux ambassadeurs de tri et par les agents de collecte, le taux de refus de tri s'est stabilisé en 2018. Au cours de l'année, les ambassadeurs de tri ont contrôlé plus de 7 000 poubelles jaunes et y ont décelés des erreurs dans plus de 1 000 d'entre-elle. Sur l'ensemble de l'année, 760 bacs de tri ont été refusés par les agents de collecte car ils présentaient trop d'erreurs de tri pour être vidés. De nombreuses actions de sensibilisation ont par ailleurs été menées sur le territoire pour rappeler les consignes de tri aux habitants.



5. Acquisition de supports bi-flux

Afin de faciliter le tri sur site lors des évènements, la communauté de communes s'est équipée de 20 poubelles dites en « bi-flux ». Ces supports, au même titre que les bacs de prêts, sont mis gratuitement à la disposition des associations ou collectivités qui en font la demande, sous réserve de disponibilités.





6. Visite de l'usine de tri des emballages

En octobre dernier, 50 personnes ont visité l'usine de tri où sont déposés les emballages recyclables qui sont collectés dans les poubelles jaunes (papiers et emballages recyclables). Ces visites, proposées tous les ans au grand public et aux écoles, permettent de mieux comprendre le processus du recyclage et sont l'occasion d'expliquer en détail les consignes de tri.



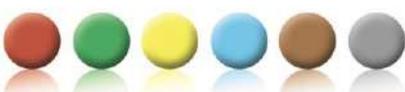
7. Osterputz



Pour la septième année consécutive, la communauté de communes a soutenu les communes organisant un nettoyage de printemps en leur mettant à disposition des gants jetables et de grands sacs poubelles. A la demande de plusieurs communes, la comcom a proposé en 2018 la mise à disposition exceptionnelle de gilets jaunes (enfants et adultes) qui ont été conservés par les communes pour les années suivantes. Tout comme en 2017, 13 communes ont participé à cette opération, au cours de laquelle plus de 600 sacs poubelles, 1 800 gants et 500 gilets de sécurité ont été distribués.

8. Compost à l'école

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, 5 composteurs ont été installés en 2018 dans les écoles du Kochersberg et plus de 300 élèves (soit 13 classes) ont été formés au compostage par la chargée de prévention. Ces animations ont permis d'expliquer à un grand nombre d'élèves (écoles et persicolaires) le mécanisme de décomposition des déchets de cuisine et de jardin et de les inciter à composter leurs déchets de goûter à l'école.





9. Nouveau site de compostage en pied d'immeuble

Grâce à l'initiative de plusieurs habitants très motivés, des composteurs ont été installés en pied d'immeuble dans un collectif à Ittenheim. Ces composteurs sont réservés uniquement aux habitants de la copropriété qui ont été formés par un guide agréé. La communauté de communes a accompagné cette initiative en finançant intégralement les composteurs et en proposant gratuitement la formation et des supports de communication aux habitants du collectif.



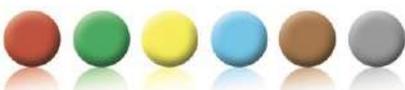
Ces dernières années, près des 10 collectifs ont ainsi pu profiter de l'accompagnement de la communauté de communes pour la mise en place de composteurs collectifs en pied d'immeuble. Pour rappel, en plus d'encourager les initiatives de compostage collectif en pied d'immeuble, la communauté de communes propose une aide à l'acquisition pour l'achat de composteurs ou de lombricomposteurs pour les particuliers. En 2018, plus de 60 foyers ont ainsi pu bénéficier de cette subvention.

10. Semaines des Alternatives aux Pesticides (SAP)



Ayant à cœur de faire de la prévention un axe central de sa politique en matière de déchets, la communauté de communes s'est une fois de plus associée à la Mission Eau du SDEA pour proposer des animations dans le cadre de la Semaines des Alternatives aux Pesticides (SAP). En 2018, quatre ateliers compost et jardinage naturel ont été proposés aux habitants, ainsi que deux ateliers de conception de gîtes à insectes et des ateliers de conception de produits naturels. Cette démarche a pour ambition de sensibiliser les usagers à la réduction

des emballages et des déchets de cuisine et de jardin via la promotion du compostage et « fait maison », mais aussi d'amorcer une politique de protection de l'environnement (réduction des produits chimiques, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau...).





11. Guides « jardin naturel »



Pour répondre à ses objectifs de réduction des déchets verts, mais aussi pour préserver la biodiversité et les cours d'eau du territoire, la comcom s'est associée à la Mission Eau du SDEA pour former des « guides jardin naturel ». 17 éco-jardiniers ont été formés en 2018 afin de pouvoir informer et sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire à une gestion durable et à un entretien du jardin plus

responsable et naturel. Lors de cette formation gratuite, les volontaires ont notamment été formés à la préservation de la biodiversité, à la protection des ressources naturelles en eau, à l'utilisation des déchets verts comme ressources pour le jardin, à la valorisation des biodéchets, aux alternatives aux produits phytosanitaires mais aussi et surtout à l'aménagement écologique du jardin afin de pouvoir orienter et conseiller tous les apprentis-jardiniers du Kochersberg. Le réseau formé à l'issue de la formation se réunit régulièrement lors de stammtisch sur le jardinage naturel ouverts à tous, et propose différentes actions de sensibilisation aux jardinage naturel (en déchetteries, dans les écoles, etc.).

17
éco-jardiniers ont été formés en 2018 pour pouvoir conseiller les habitants sur l'aménagement naturel du jardin (potager ou d'ornement)

12. Un service orienté vers l'économie sociale et solidaire

Depuis plusieurs années, le service OM met en avant les structures de l'économie sociale et solidaire : Les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) sont collectés et



valorisés par l'association ENVIE qui offre une seconde vie à ces objets en les rendant à nouveau opérationnels ou en les démantelant pour réparer d'autres appareils. ENVIE collecte, rénove, répare et revend à petit prix des biens usagés tout en favorisant la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi en leur offrant un accès à la formation et au monde du travail.



Depuis plusieurs années, les factures sont imprimées et mises sous plis par l'entreprise Handirect Services qui développe l'emploi des personnes en situation

de handicap. Les composteurs mis en place dans les écoles et les collectifs sont fabriqués par l'ESAT de la fondation du Sonnenhof et le service commande régulièrement des fournitures auprès de l'entreprise adaptée « L'Artisanerie ».





Organisation de la collecte

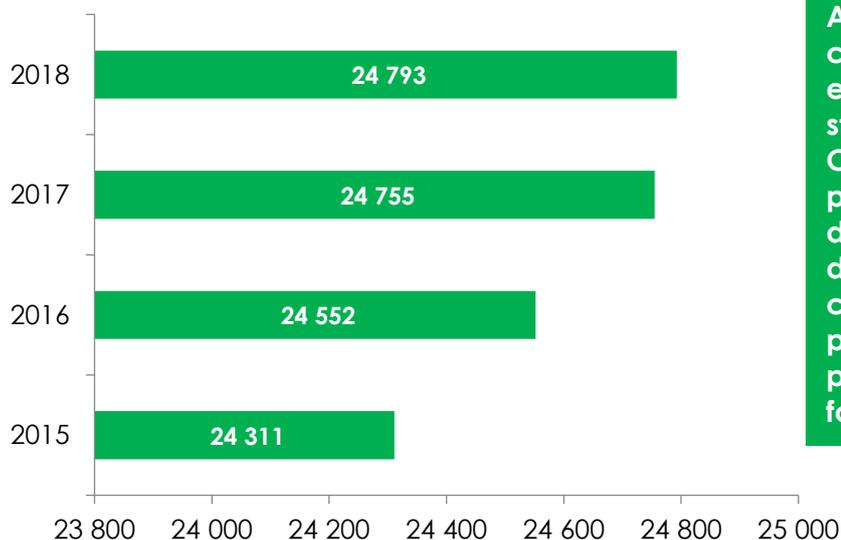
1. Population desservie

Communes	Habitants
Berstett	2 422
Dingsheim	1 325
Dossenheim-Kochersberg	267
Durningen	640
Fessenheim-le-Bas	534
Furdenheim	1 320
Gougenheim	540
Griesheim-sur-Souffel	1 109
Handschuheim	278
Hurtigheim	656
Ittenheim	2 120
Kienheim	577
Kuttolsheim	635
Neugartheim-Ittlenheim	794
Pfulgriesheim	1 273
Quatzenheim	783
Rohr	271
Schnersheim	1 493
Stutzheim-Offenheim	1 388
Truchtersheim	4 033
Willgottheim	1 089
Wintzenheim-Kochersberg	380
Wiwersheim	866
TOTAL GENERAL	24 793

Données extraites de la population légale des communes de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2018 sur la base de la population estimée.

Selon le fichier de redevables de la comcom, cette population est répartie sur plus de 11 000 foyers dont près de 20 % sont en prélèvement automatique pour le paiement de la redevance.

Évolution de la population depuis 2015 :



Après plusieurs années d'évolution constante, la population du territoire estimée par l'INSEE semble se stabiliser en 2018.

Ces données sont cependant à prendre avec précaution car il s'agit de la population estimée et non d'un recensement réel. A titre de comparaison, le service a recensé plus de 200 foyers supplémentaires par rapport à 2017 (688 nouveaux foyers pour 461 départs).

Population légale des communes selon l'INSEE





2. Organisation des systèmes de collecte

	Prestataire	Type collecte	Contenant
Collecte des OMR¹	Suez	Hebdomadaire en porte-à-porte (PAP)	Bac équipé d'une puce électronique (volume unique de 120 litres pour les particuliers)
Collecte du tri sélectif	Eco-Déchets	Une semaine sur deux en porte-à-porte	Bac de tri (couvercle jaune ou converti)
Collecte du verre	Recycal	Apport volontaire	Conteneurs présents sur les Points en apports volontaires (PAV)
Collecte des DOM²	Schroll (gestion des déchetteries)	Apport volontaire	Dépôts dans les bennes présentes dans les déchetteries de Dossenheim-Kochersberg et de Pfulgriesheim (contrôle d'accès par badge)
Collecte des déchets verts sur les points verts	RMS (Ferme Rohfritsch)	Apport volontaire	Point vert de Willgottheim en accès libre 7j/7 et 24h/24 ou sur RDV sur la plateforme de compostage gérée par RMS à Reitwiller (dont le site est équipé d'un pont bascule)
	Lingenheld	Apport volontaire	Point vert d'Ittenheim (contrôle d'accès par badge 7j/7 et 24h/24)

¹OMR = Ordures Ménagères Résiduelles / ²DOM = Déchets Occasionnels des Ménages (déchetteries et points verts)
 PAP = Porte-à-porte / PAV = Points d'apports volontaires

Des conteneurs réservés aux TLC (Textiles, Linges, Chaussures) sont également accessibles en apport volontaire sur les Points d'Apports Volontaires (PAV) mais ils ne sont pas gérés par la communauté de communes.

Plusieurs bâtiments commerciaux et publics sont équipés de conteneurs pour les piles et les bouchons, mais ces conteneurs ne sont pas directement gérés par la communauté de communes.

La collecte des OMR et du tri sélectif n'a pas lieu le même jour dans les villages. Cela évite les potentielles confusions de bacs par les collecteurs et permet d'éviter que les trottoirs ne soient saturés les jours de collecte (notamment pour les collectifs et les points de regroupement).

41,32 %
C'est le taux de présentation des poubelles OMR en 2018



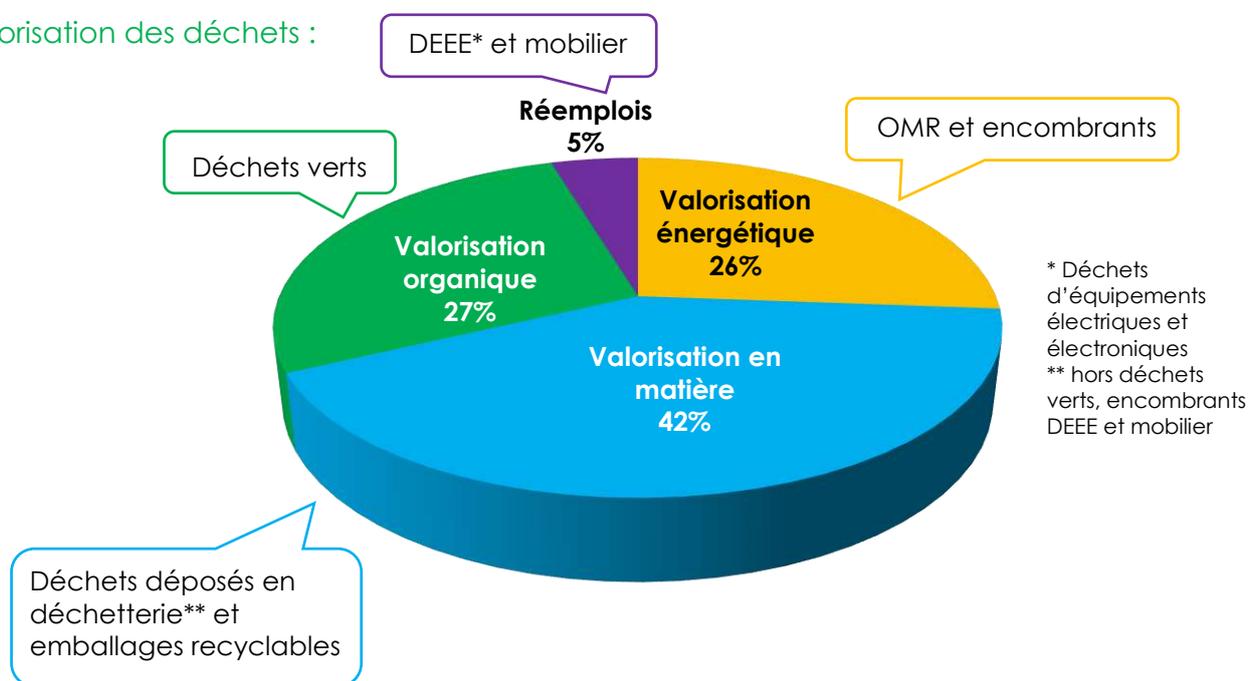


3. Modes d'élimination et de valorisation

- Les ordures ménagères résiduelles sont déposées au Centre de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (CVEOM) de Schweighouse-sur-Moder (gérée par le SMITOM de Haguenau-Saverne) où elles sont valorisées en énergie sous forme de vapeur, d'eau chaude et d'électricité.
- Les emballages recyclables (hors verre) et les papiers-cartons sont déposés au centre de tri Altem de Strasbourg (Alsacienne de tri d'emballages ménagers gérée par l'entreprise Schroll) où ils sont conditionnés en balles de matériaux avant d'être envoyés dans différentes usines de retraitement qui valorisent et recyclent ces matériaux.
- Le verre est déposé sur la plate-forme de stockage de Ribeauvillé avant d'être envoyé à l'usine de recyclage de Sibelco Green située à Saint-Menge dans les Vosges où le calcin est transformé en bouteille de verre.

A noter que les conteneurs à vêtements ne sont pas comptabilisés dans ce rapport car ils ne sont pas exploités par la communauté de communes.

Valorisation des déchets :



Parmi les déchets éliminés par la communauté de communes, plus d'un quart est incinéré et donc **valorisés en énergie** grâce à la chaleur produite lors de la combustion. Les déchets incinérés sont coûteux à éliminer et leur empreinte environnementale n'est pas neutre, même si l'électricité produite lors de l'incinération permet d'alimenter l'usine d'incinération et les habitations ou entreprises environnantes.

Les déchets verts, qui représentent 27 % des déchets produits sur le territoire, sont **valorisés organiquement** puisqu'ils sont transformés en compost.

Les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et le contenu des bennes éco-Mobilier sont démantelés afin d'être **réutilisés** sur d'autres appareils ou recyclés.



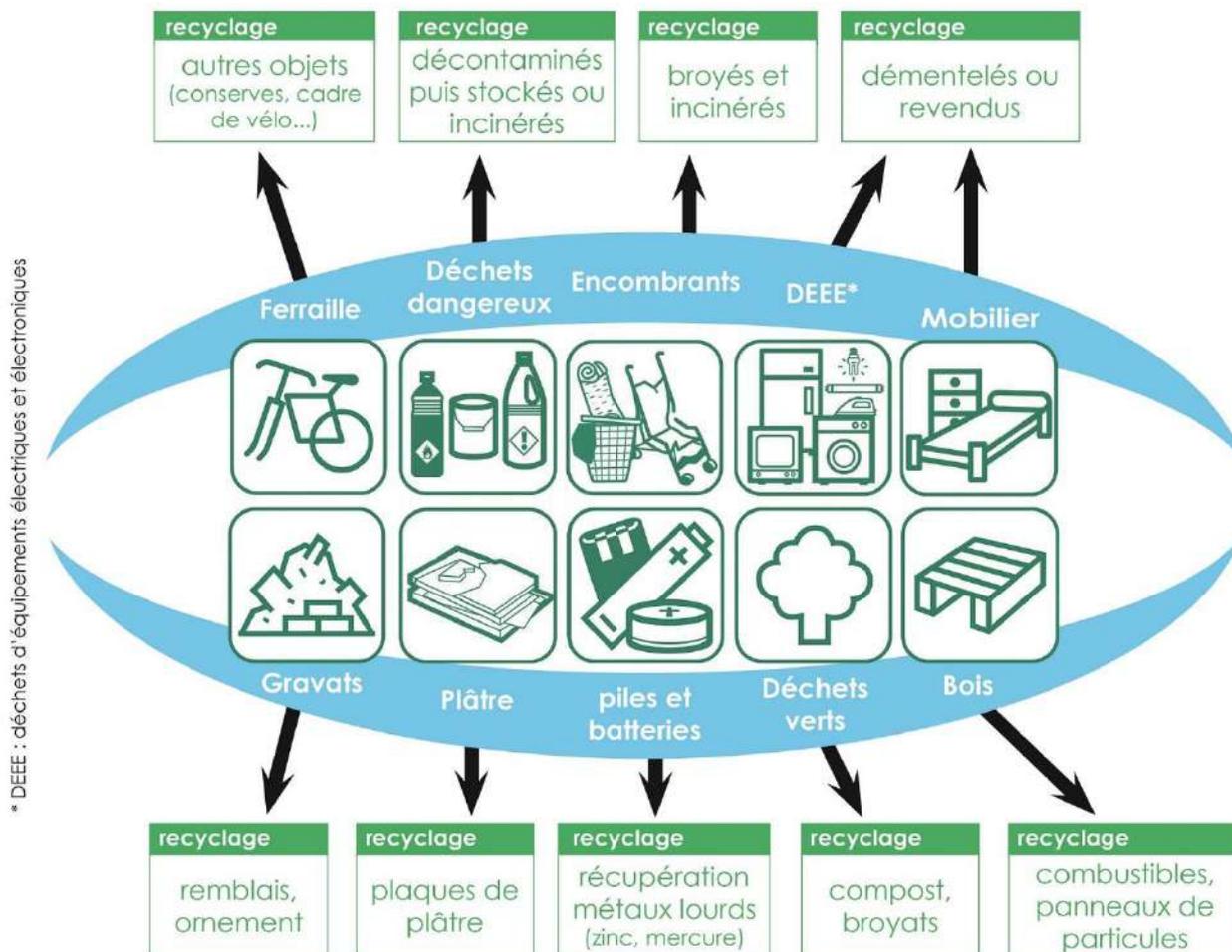


Le reste, soit près de la moitié des déchets, est **valorisé en matière** (42%). Il s'agit des déchets issus des emballages recyclables (tri sélectif et verre) et des déchetteries (hors encombrants, DEEE, éco-mobilier et déchets verts). Ces déchets sont transformés en matières (paillette de plastique, calcin, acier, etc.) qui serviront à créer d'autres objets (arrosoir, vélo, etc.).

Valorisation du verre et du tri sélectif :



Valorisation des déchets déposés en déchetterie :





4. Collecte du verre en apport volontaire (AV)

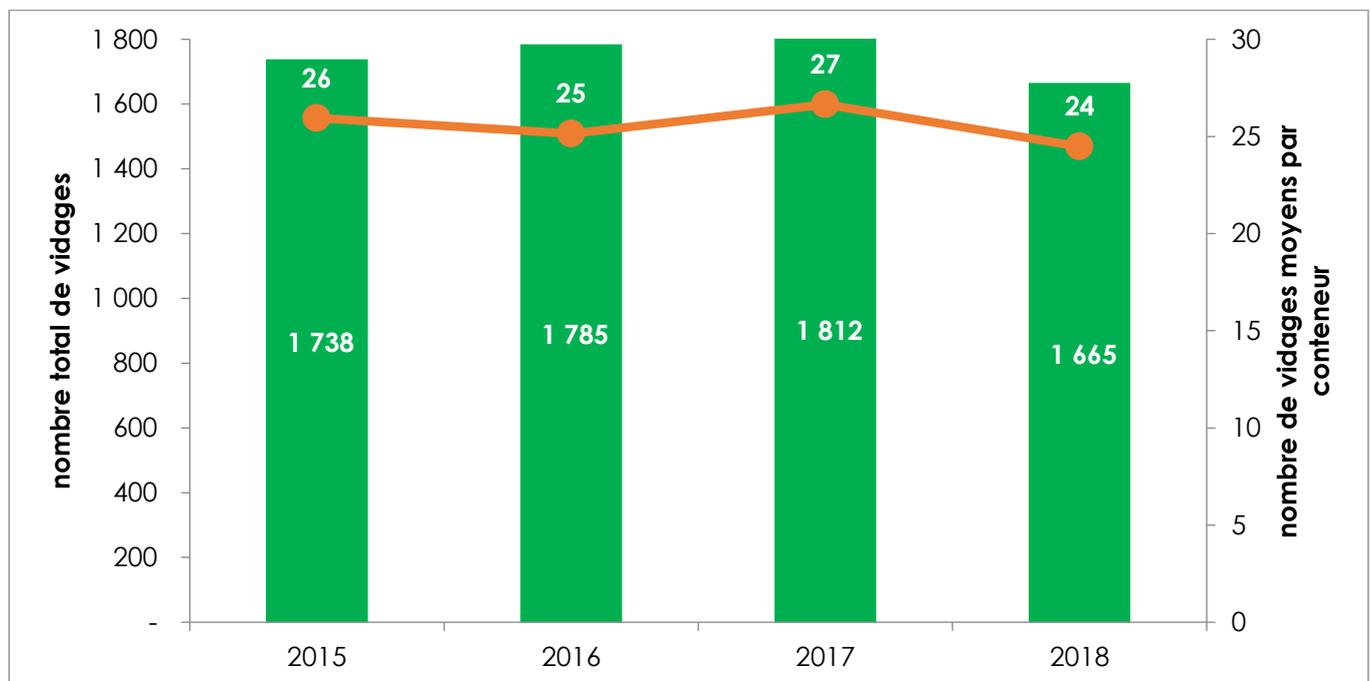
La communauté de communes dispose de 33 Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de conteneurs pour les bouteilles, pots et bocaux en verre (dont un PAV dans chaque déchetterie).

Conteneurs pour le verre :

nombre de conteneurs	nombre moyen d'habitants par conteneur	nombre de vidages	nombre de vidages moyens par conteneur
68	365	1 665	24

La communauté de communes dispose de 68 conteneurs, dont 4 à la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg, 3 à la déchetterie de Pfulgiesheim et 61 répartis dans les communes du territoire.

Évolution du nombre total de vidages des conteneurs à verre et évolution du nombre de vidages moyens par conteneur :



Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de vidages a diminué en 2018. Cela s'explique par une meilleure optimisation de la fréquence de vidage des conteneurs à verre, l'objectif étant de réaliser des économies mais aussi de réduire les pollutions liées aux transports et les nuisances sonores liées aux vidages.





5. Les déchetteries

La communauté de communes dispose de deux déchetteries intercommunales : une à Dossenheim-Kochersberg et une à Pfulgriesheim. Elles proposent des prestations équivalentes et apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis sont traités selon leur nature dans des filières spécifiques de valorisation. Les agents des déchetteries, qui veillent à la propreté des lieux, accueillent, contrôlent et orientent les usagers en faisant respecter les consignes de tri.

Situation des déchetteries :

La déchetterie de Dossenheim-Kochersberg se trouve sur la route départementale n°79 entre la commune de Dossenheim-Kochersberg et le rond-point se trouvant sur la D41.

La déchetterie de Pfulgriesheim se trouve à la sortie de Pfulgriesheim en direction de Stutzheim-Offenheim, à l'intersection des routes départementales n° 64 et 666 (accès par la D666).



Horaires d'ouverture :

Jours	Dossenheim		Pfulgriesheim	
	Été*	Hiver*	Été*	Hiver*
Lundi	14 h – 18 h	14 h – 17 h	fermé	fermé
Mardi	fermé	fermé	14 h – 18 h	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h 14 h – 18 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h	14 h – 17 h
Jeudi	fermé	fermé	14 h – 18 h	14 h – 17 h
Vendredi	9 h – 12 h 14 h – 18 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h	fermé
Samedi	9 h – 18 h	9 h – 17 h	9 h – 18 h	9 h – 17 h

*Horaires d'été : d'avril à octobre / Horaires d'hiver : de novembre à mars

Déchetteries fermées les dimanches et les jours fériés – accès interdit aux véhicules agricoles le samedi.





Déchets acceptés :

- Mobilier et DEEE (déchets d'équipement électroniques et électriques)
- Déchets verts et Bois
- Encombrants*
- Ferraille/métaux
- Gravats et Plâtre
- Déchets dangereux (DSS – Déchets Diffus Spécifiques) correspondant aux peintures, solvants, produits toxiques, etc.
- Papiers et cartons
- Emballages recyclables (verre, métal, bouteilles en plastique...)
- Vêtements, chaussures et linge de maison
- Piles - batteries
- Ampoules et néons à économie d'énergie
- Cartouches d'encre
- Huile alimentaire et huile de moteur
- Objets composés uniquement de plastique rigide

* Les encombrants correspondent aux objets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères.

Prestataires et coût par déchet :

Type dépôts	Prestataire	Coûts HT par tonne
déchets verts - déchetterie Pfulgiesheim	Ferme RMS Rohfritsch	20,46 €
déchets verts - déchetterie Dossenheim	Lingenheld	16,01 €
bois		15,23 €
gravats		2,50 €
plâtre	Ritleng Revalorisations	80,00 €
encombrants - broyage	Suez	38,66 €
encombrants - incinération	IUOM Schweighouse-sur-Moder	85,50 €
plastiques rigides	Schroll Strasbourg	77,00 €
papiers/cartons		82,35 €
PCPAA (tri sélectif)		148,78 €
verre	Recycal Ribeauvillé	54,32 €
DDS* - bombes aérosols	Tredi Ottmarsheim	1 511,00 €
DDS* - comburants ¹		1 794,00 €
DDS* - médicaments		811,00 €
DDS* - produits corrosifs		951,00 €
DDS* - produits de jardinage		1 361,00 €
DDS* - produits particuliers ²		1 794,00 €
DDS* - produits pâteux ³		611,00 €
DDS* - solvants liquides ⁴		651,00 €

*DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) - ¹Comburants : pastilles de chlore, eau oxygénée, etc. - ²produits particuliers : produit avec le logo croix noir sur fond orange - ³produits pâteux : peinture, vernis, colle, etc. - ⁴solvants = acétone, allume feu, etc.

Ces tarifs correspondent aux coûts de traitement hors recettes mais n'incluent pas le gardiennage, ni les frais de transport ou de location des bennes.





6. Les points verts

Le point vert de Willgottheim :

Ce site est réservé au dépôt des déchets verts issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tailles de haie, branchages, feuilles mortes, tonte de gazon, fleurs et plantes de jardin).

Situé avant l'entrée de Willgottheim (sur la RD41), cette plateforme non gardiennée est exclusivement réservée aux particuliers redevables du Kochersberg ainsi qu'aux mairies des communes membres. Il est interdit aux professionnels ainsi qu'aux usagers extérieurs du territoire et aux véhicules d'une hauteur supérieure à 1,90 mètres.



Le point vert de Reitwiller :

Pour les dépôts de déchets verts supérieurs à 2m³, les particuliers peuvent déposer leurs apports directement sur la plateforme de compostage de RMS située à Reitwiller. Ces dépôts s'effectuent uniquement sur RDV et sur présentation d'un bon à retirer en amont à la communauté de communes.

Le point vert d'Ittenheim :



Un troisième point vert, également réservé aux particuliers, a ouvert en janvier 2018 à Ittenheim (le long de la RD1004). Si cette plateforme offre les mêmes services que le point vert de Willgottheim (dépôt de déchets verts 7j/7 et 24h/24 sans gardiennage), elle a cependant été équipée d'une barrière à l'entrée pour effectuer un contrôle des accès par badge. Les particuliers peuvent ainsi utiliser leur badge d'accès à la déchetterie qui leur donne désormais également accès au point vert d'Ittenheim. Si

ces passages ne sont pas comptabilisés sur la redevance, cela permet d'éviter les dépôts réalisés par les professionnels ou par des usagers qui ne seraient pas redevables sur le territoire.

Coûts de traitement :

Type dépôts	Prestataire	Coûts HT par tonne*
déchets verts - point vert Willgottheim	Ferme RMS Rohfritsch	25,00 €
déchets verts - plateforme Reitwiller		30,00 €
déchets verts - point vert Ittenheim	Lingenheld	22,50 €

*hors frais de transport





Les indicateurs techniques

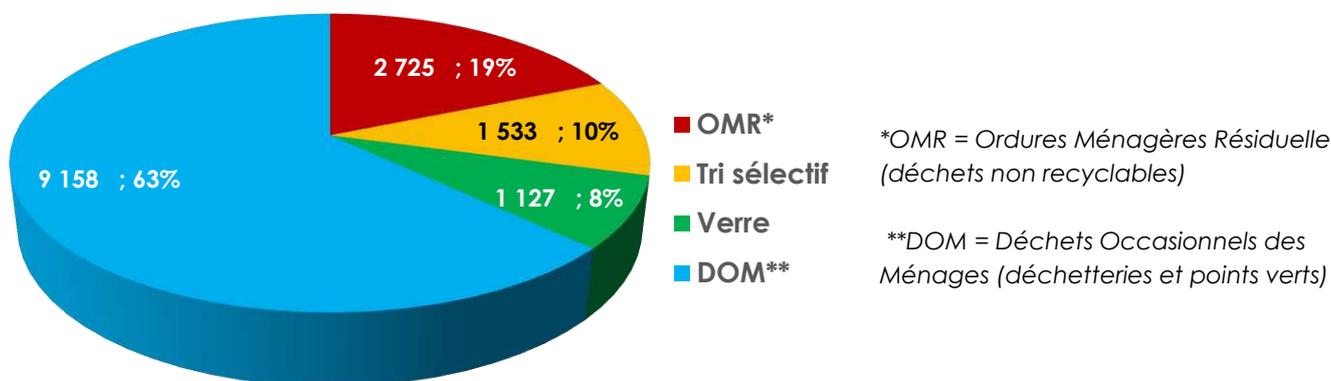
Les ratios et les tonnages présentés dans ce rapport correspondent aux données enregistrées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année prise en référence. Les statistiques indiquées en kg/hab. sont basées sur les données de population suivantes :

Année	2015	2016	2017	2018
Population	24 311	24 552	24 755	24 793

Données INSEE correspondant aux populations légales en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de référence.

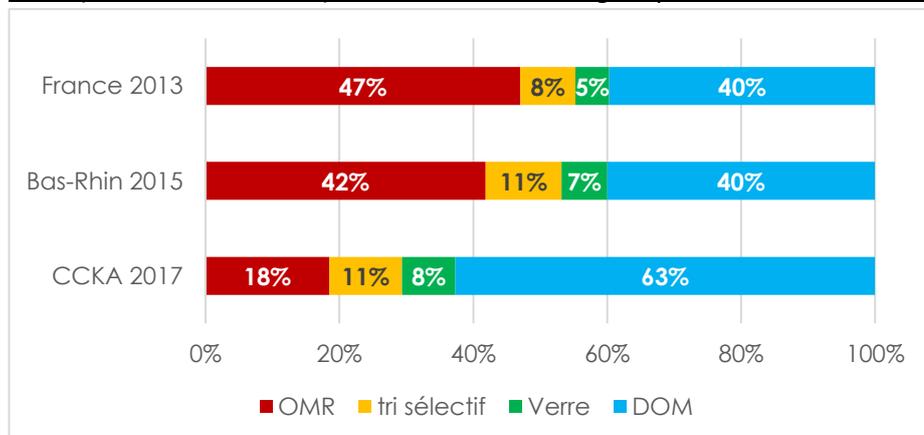
1. Tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Répartition des DMA (en tonnes) en 2018 :



Si les OMR ne représentent que 19 % des tonnages, la majorité des déchets (63 %) proviennent des déchetteries et des points verts. Ces apports ne sont pas occasionnels puisqu'ils représentent 63 % des tonnages dont 45 % issus des déchetteries (contre 52 % en 2013). Les 18 % restant correspondent aux points verts, qui ne représentaient que 7 % des tonnages en 2013. A noter que la répartition des DMA a très peu varié par rapport aux années précédentes, même si on remarque une légère progression des OMR au dépend du tri sélectif (19 % des tonnages en 2018 contre 18 % en 2017).

Comparaison de la répartition des tonnages (calculé sur les ratios en kg/hab./an) :



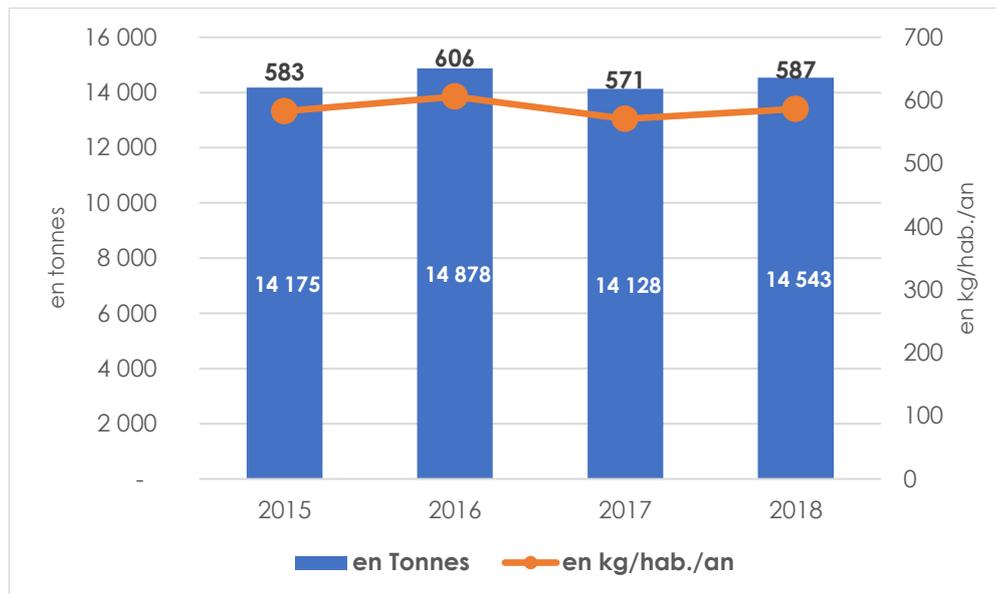
Si les DOM sont surreprésentés sur le territoire, les OMR représentent quant à eux une part très faible des tonnages comparé aux données nationales et départementales, ce qui indique une très bonne performance de tri.

Données issues du bilan départemental 2015 et de la plateforme www.sinoe.org



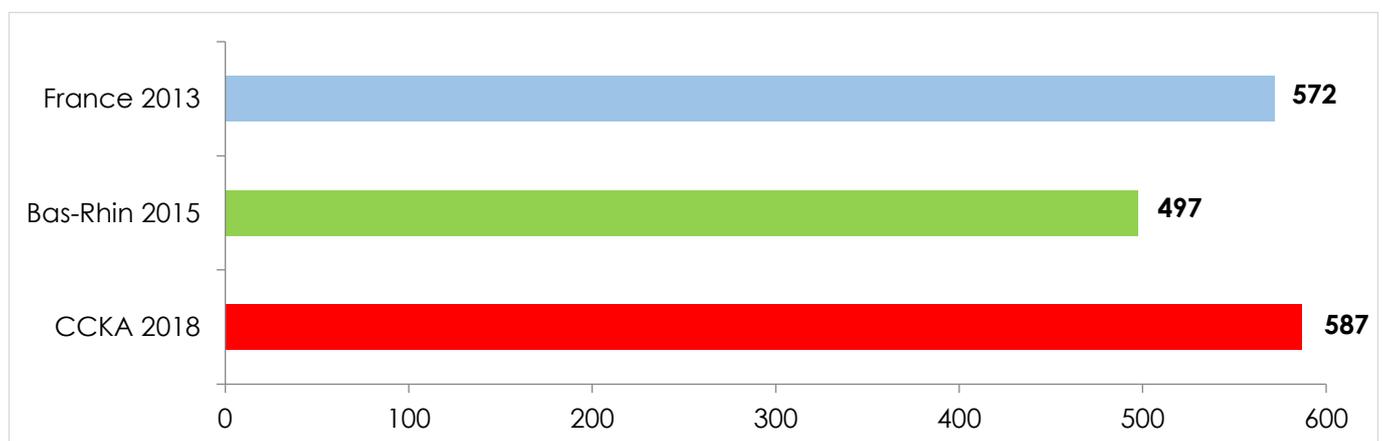


Évolution des DMA :



Si les tonnages globaux ont un peu progressé en 2018, ils restent en deçà de ceux constatés en 2016 (année où les tonnages ont été les plus importants sur le territoire).

Comparaison avec les ratios départementaux et nationaux (en kg/hab./an) :

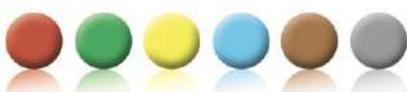


Données issues du bilan départemental 2015 et de la plateforme www.sinoe.org

En raison des DOM, le ratio de DMA est plus important sur le territoire comparé à la moyenne nationale et départementale. Ces ratios ont cependant fortement diminué depuis la mise en place de la redevance incitative (RI). En effet, un habitant du Kochersberg produisait en moyenne 645 kg de déchets ménagers et assimilés avant la mise en place de la RI en 2011, soit près de 13 % de plus qu'en 2018. La RI a donc joué un rôle important dans la diminution des déchets produits sur le Kochersberg.

19%

C'est le volume que représentent les déchets jetés dans la poubelle résiduelle sur l'ensemble des déchets collectés par la communauté de communes.





2. Tonnages des déchets ménagers « quotidiens »

Les déchets ménagers « quotidiens » correspondent aux OMR (Ordures ménagères Résiduelles, et donc aux déchets non recyclables collectés en porte-à-porte), au tri sélectif (papiers, cartons, bouteilles/flacons en plastique et emballages métalliques) et au verre (bouteilles, pots et bocaux en verre). Il s'agit des tonnages hors DOM (Déchets Occasionnels des Ménages, correspondant aux déchetteries et aux points verts).

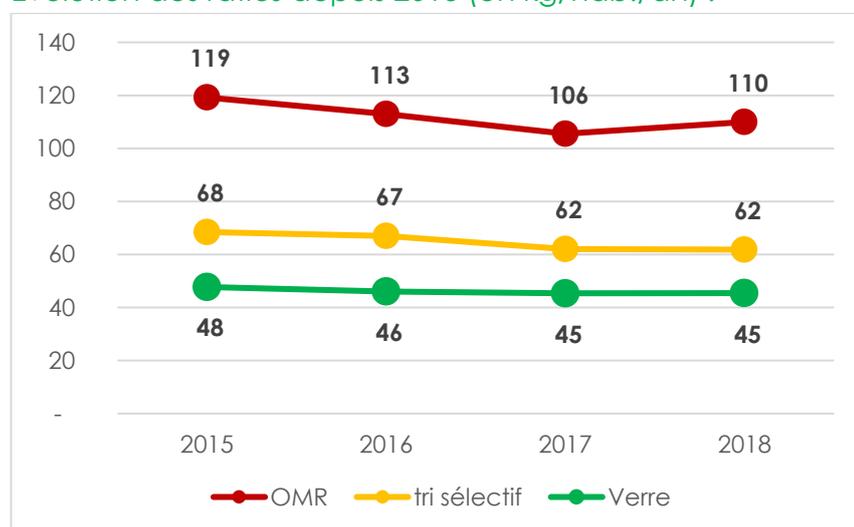
Évolution des tonnages depuis 2015 :

En Tonnes	2015	2016	2017	2018	2017-2018
OMR	2 898	2 775	2 612	2 725	+4,34 %
Tri sélectif*	1 664	1 645	1 536	1 533	-0,24 %
Verre*	1 160	1 131	1 123	1 127	+0,34 %
Total OM	5 722	5 551	5 271	5 385	+2,16 %

* intègre les tonnages des déchetteries

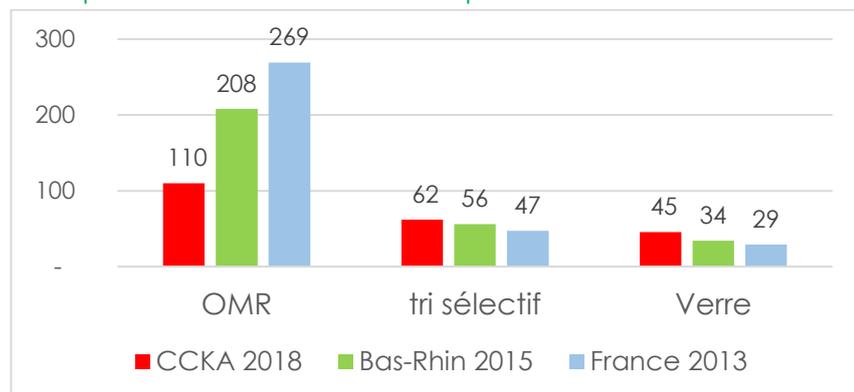
S'il n'y a pas réellement d'explication concernant l'augmentation des tonnages d'OMR, cette tendance a également été observée sur d'autres territoires voisins.

Évolution des ratios depuis 2015 (en kg/hab./an) :



Les ratios sont globalement stables, même si on remarque pour la première fois depuis plusieurs années une légère augmentation des OMR

Comparaison avec les ratios départementaux et nationaux (en kg/hab./an) :



Les habitants du Kochersberg produisent moins d'OMR que les bas-rhinois ou les français, mais un peu plus d'emballages recyclables.

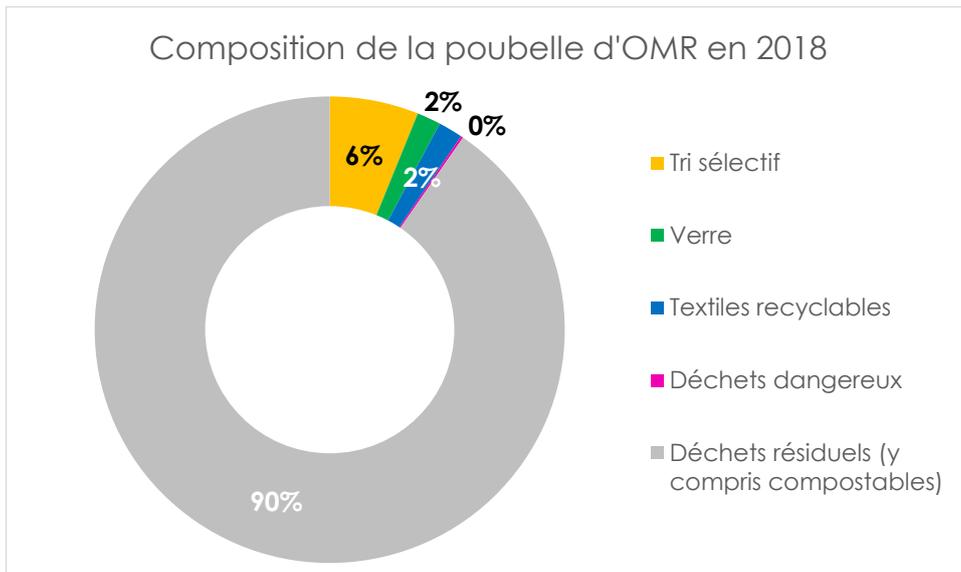
La redevance incitative, qui prend en compte le poids des déchets non recyclables, explique le ratio d'OMR très inférieur aux autres territoires, de même que les ratios d'emballages recyclables supérieurs à ces derniers. Cela montre que les habitants du Kochersberg trient bien leurs déchets.





Composition des poubelles OMR :

Une caractérisation des OMR a été réalisée en 2018 (du 27/02/2018 au 02/03/2018) selon la méthode MODECOM préconisée par l'ADEME.

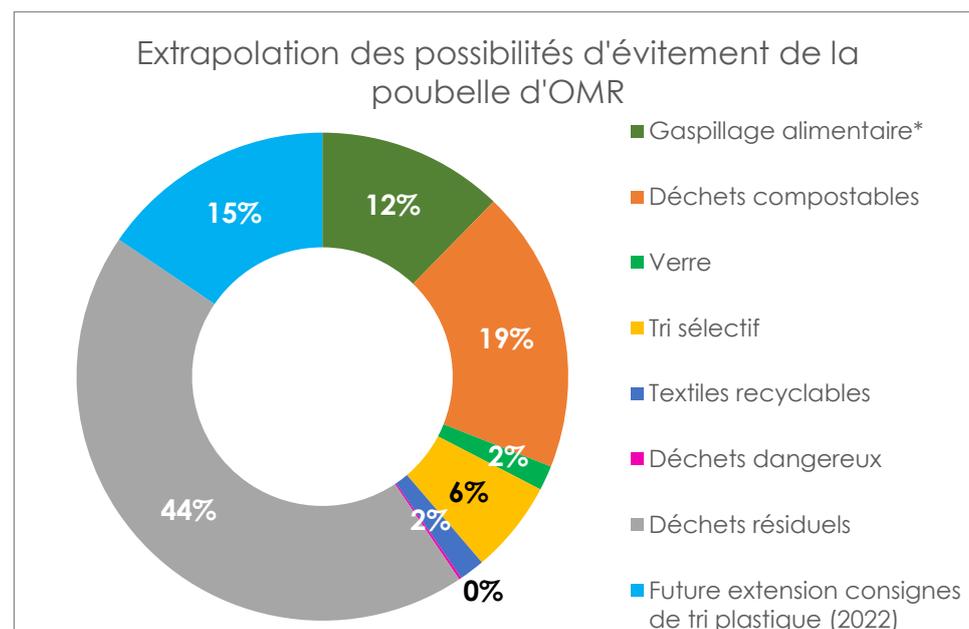


90 %
des déchets présents dans les poubelles d'OMR sont des déchets résiduels (y compris des déchets compostables), contre 73 % au niveau national (données ADEME 2007)

La collectivité enregistre de très bons taux de captages :

	Kg/hab.	Présence dans les OMR (en kg/hab.)	Taux de captage
Tri sélectif	61,82	6,72	90%
Verre	45,44	1,84	96%

Cependant, si les consignes de tri sont globalement bien respectées sur le territoire, certains déchets pourraient encore être triés (tri sélectif, verre, textile recyclable, déchets dangereux) et d'autres pourraient être compostés ou tout simplement évités car résultant du gaspillage alimentaire. A noter que l'extension des consignes de tri du plastique d'ici à 2022 permettra encore de retirer 15 % des apports (barquettes en plastique, films, pots de yaourt, etc.).



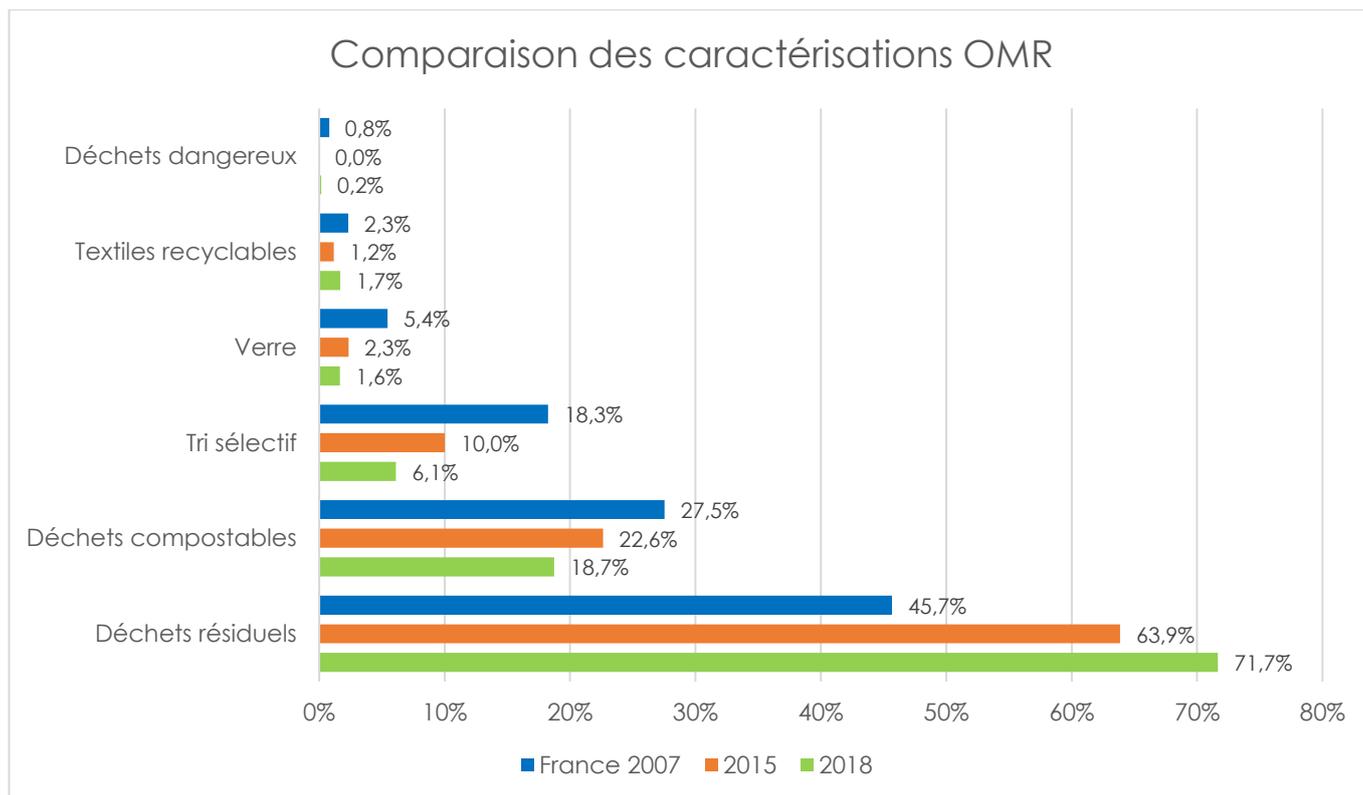
10 % des déchets présents dans les OMR pourraient encore être triés.
Près d'1/3 des déchets pourraient être évités ou compostés.
15 % pourront être triés d'ici à 2022 lors de la mise en place du tri de tous les emballages en plastique.

*Restes de repas, déchets alimentaires non compostables domestiquement et produits alimentaires non consommés



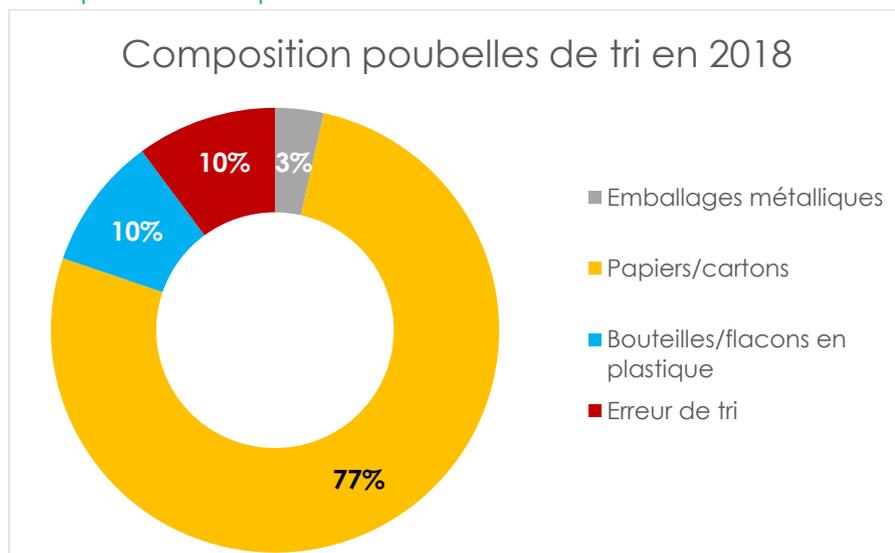


Ces données peuvent être comparées avec la caractérisation réalisée en 2015 sur le territoire et celle réalisée au niveau national en 2007 (données ADEME) :



Les consignes de tri semblent mieux respectées en 2018 puisque plus de 70 % des déchets jetés dans les poubelles OMR sont bien des déchets résiduels (contre 64 % en 2015). Peu d'emballages recyclables (tri sélectif et verre) ou de textile recyclables (vêtements, linges, chaussures) sont jetés dans les poubelles OMR. La part de déchets compostables est également assez faible comparée à la moyenne nationale puisque seulement 18,75 % des déchets présentés dans les poubelles OMR sont compostables (contre près de 28 % au niveau national).

Composition des poubelles de tri :

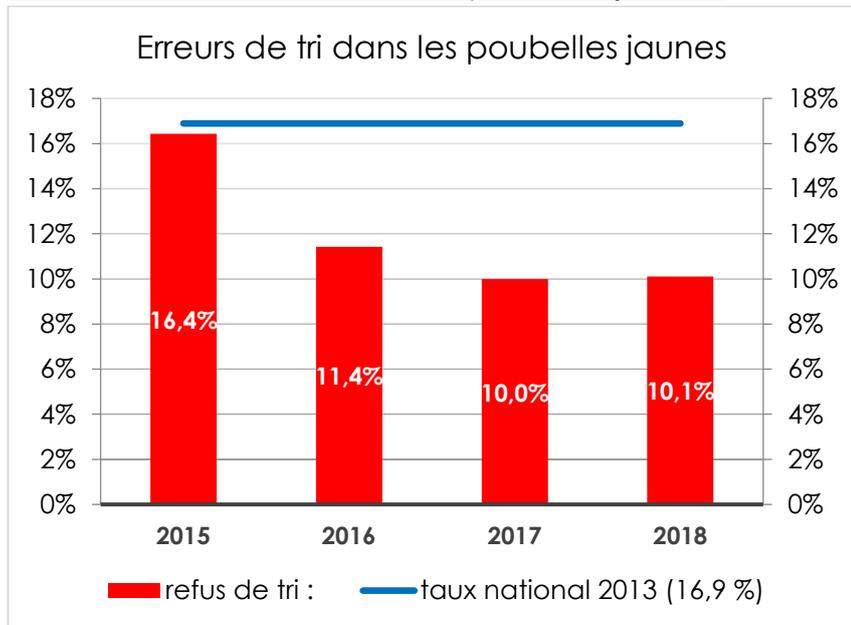


Les 3/4 des déchets présents dans les bacs de tri sont des papiers et des cartons (principalement des journaux/magazines). Il a autant de bouteilles/flacons en plastique que d'erreurs de tri dans les poubelles jaunes.





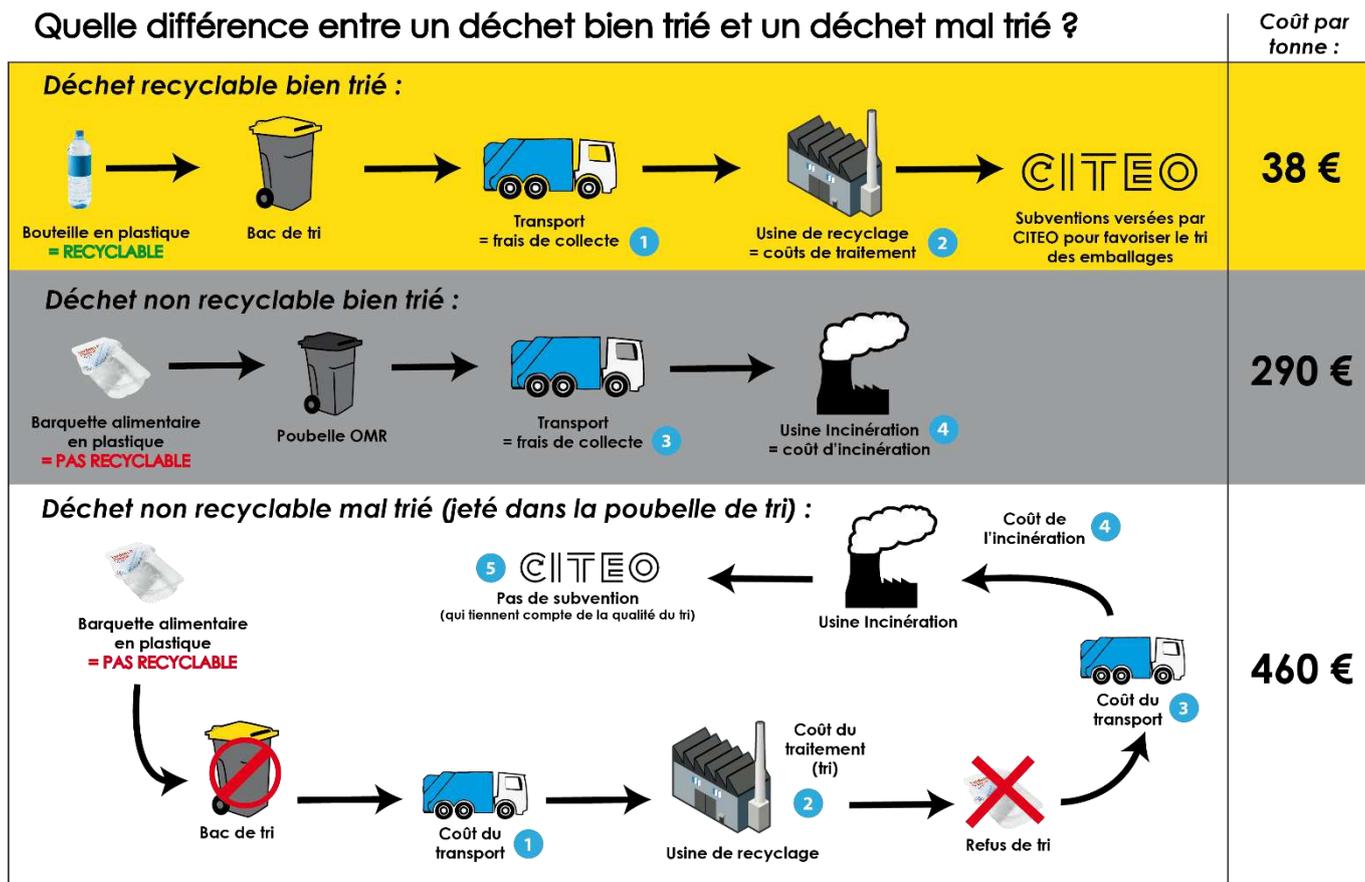
Évolution du refus de tri dans les poubelles jaunes :



Depuis la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte en 2016 et l'arrivée des ambassadeurs de tri (rappel des consignes et contrôle des poubelles jaunes), le taux d'erreurs de tri a fortement diminué, puis s'est stabilisé autour des 10 %. Ce taux est en deçà de la moyenne nationale estimé à près de 17 %.

Les erreurs de tri ont un impact environnemental et financier important. En 2018, un déchet mal trié coûtait à la collectivité 12 fois plus cher qu'un emballage recyclable bien trié (verre et tri sélectif confondu) et 1,6 fois plus cher qu'un déchet non recyclable jeté dans la bonne poubelle.

Quelle différence entre un déchet bien trié et un déchet mal trié ?



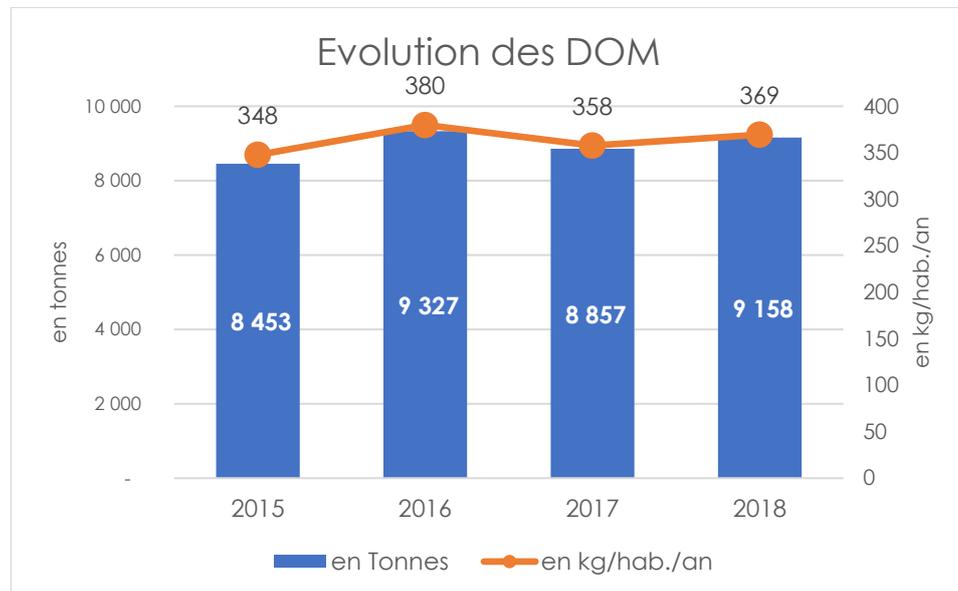
Si les poubelles de tri sont régulièrement contrôlées, c'est pour limiter les coûts imputables aux erreurs de tri qui se répercutent sur la redevance de tous les redevables du territoire.





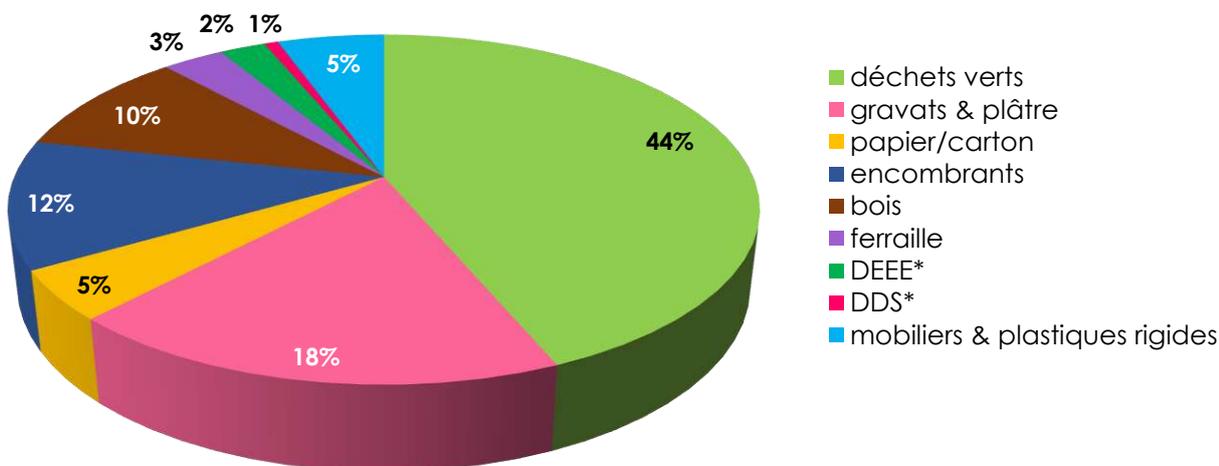
3. Déchets Occasionnels des Ménages (DOM)

Les Déchets Occasionnels des Ménages (DOM) correspondent aux déchets déposés dans les déchetteries et sur les points verts du territoire.



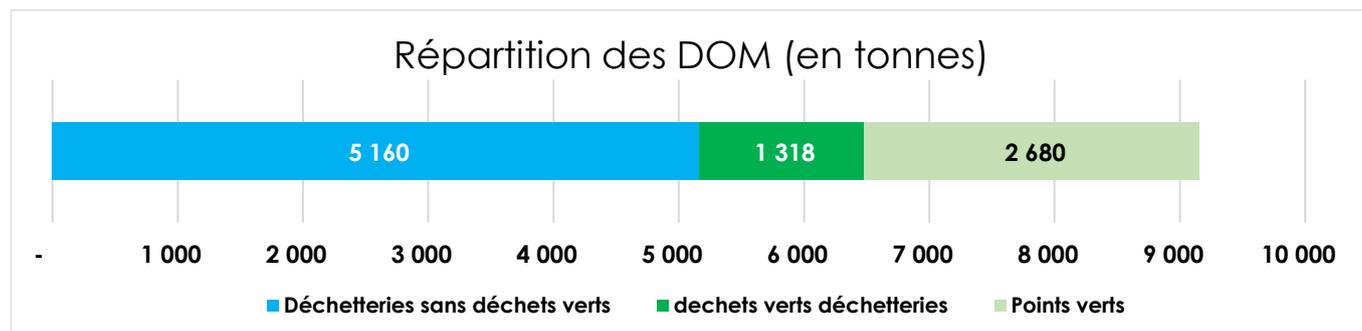
Avec un ratio de près de 370 kg/hab./an, les DOM sont les déchets les plus collectés sur le territoire. Si on remarque une augmentation des DOM en 2018 (+300 tonnes soit +11,6 kg/hab.), les tonnages restent globalement stables.

Répartition des DOM en 2018 :



*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

Les déchets verts représentent près de la moitié des Déchets Occasionnels des Ménages, dont la plupart sont collectés sur les points verts :





Répartition des tonnages par déchetterie en 2018 :

	Dossenheim	Pfulgriesheim	Total 2018	2017	Variation 2017-2018
déchets verts	557	761	1 318	1 560	-15%
gravats	795	679	1 474	1 303	13%
plâtre	119	89	208	179	16%
papier/carton	221	200	421	422	0%
encombrants	686	397	1 083	1 163	-7%
bois	514	387	900	986	-9%
ferraille	167	123	290	287	1%
DEEE*	121	95	216	204	6%
DDS*	36	29	65	61	7%
plastiques rigides	20	28	48	37	30%
mobiliers	200	255	455	173	162%
TOTAL	3 436	3 042	6 478	6 374	2%

*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

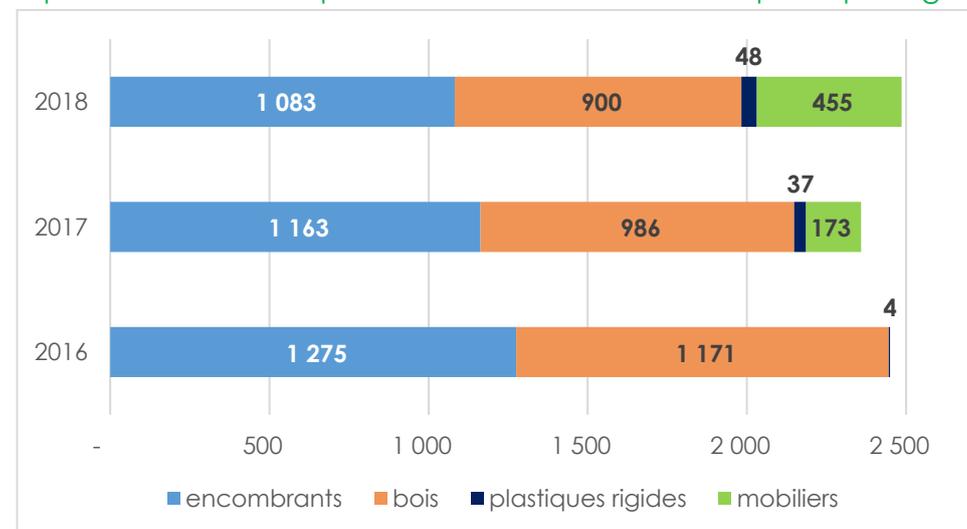
Évolution des ratios par matériaux (déchetteries et points verts) :

en kg/hab./an	2015	2016	2017	2018
déchets verts	141	164	163	161
gravats	61	64	53	59
plâtre	8	8	7	8
papier/carton	22	20	17	17
encombrants	51	52	47	44
bois	43	48	40	36
ferraille	11	13	12	12
DEEE*	8	9	8	9
DDS*	2	2	2	3
plastiques rigides	-	0	1	2
mobiliers	-	-	7	18
TOTAL	348	380	358	369

*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

161 kg
C'est la quantité de déchets verts produite par habitant en 2018 (contre 110 kg de déchets résiduels), un ratio qui se stabilise ces dernières années.

Impact de la mise en place des bennes mobiliers et plastiques rigides :

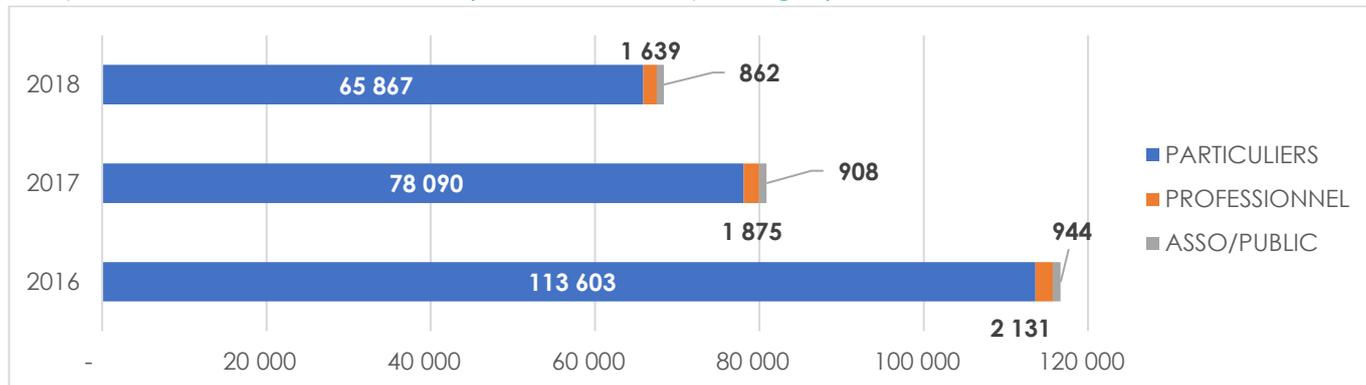


Les augmentations observées sur les bennes mobiliers et plastiques rigides s'expliquent par la mise en place récente de ces deux filières qui ont absorbé une partie des tonnages des bennes bois et encombrants.





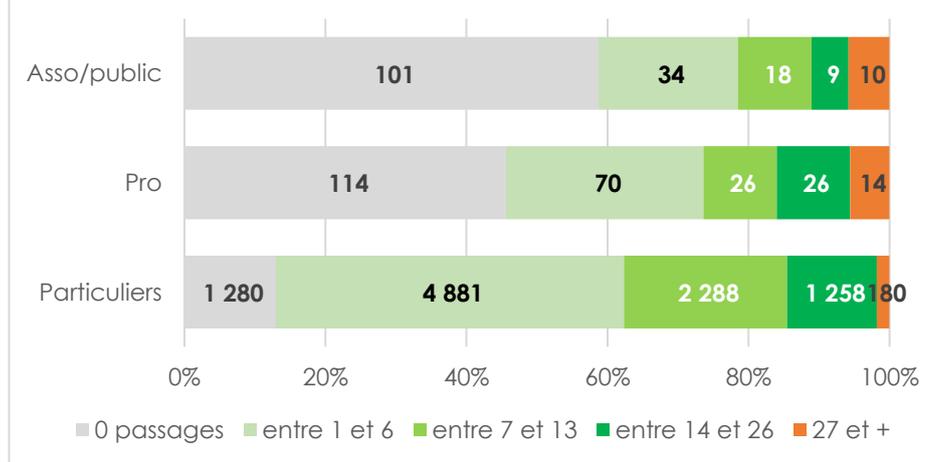
Fréquentation des déchetteries (en nombre de passages) :



Depuis que les passages en déchetteries sont comptabilisés sur la redevance, la fréquentation a fortement chuté, même si cela n'a pas impacté la répartition par type d'usagers. En revanche, les usagers apportent des tonnages plus importants à chaque passage (multiplication des remorques et fourgons), ce qui explique que les tonnages n'ont pas diminués.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 13 passages semestriels sont inclus dans l'abonnement des particuliers qui paient ensuite 2 € par passage supplémentaire. Les professionnels doivent s'acquitter de 2 € à chaque passage, dès le premier passage.

Répartition du nombre de passages annuels par redevables en déchetteries en 2018

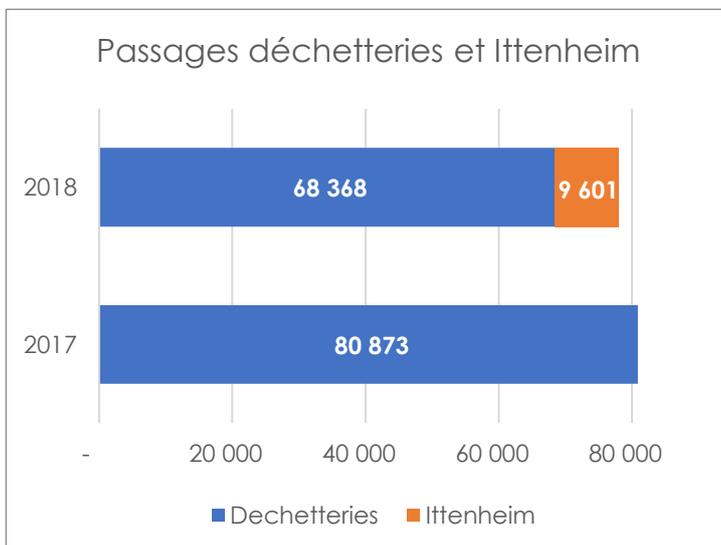


Seuls 180 foyers (sur près de 10 000) ont effectué plus de 26 passages en déchetteries en 2018, soit seulement 2 % des particuliers (contre 10 % des professionnels). Cela montre que l'incitation basée sur le nombre de passages en déchetteries a permis de maîtriser la fréquentation sans que cela n'impacte financièrement les redevables.

Un nouveau point vert à ouvert à Ittenheim en janvier, dont l'accès, réservé aux particuliers, est soumis à un contrôle par badge. Si ces passages ne sont pas comptabilisés sur la facture, on observe un effet de report entre les passages en déchetteries et ceux du point vert.

En revanche, le point vert de Willgottheim n'étant pas équipé d'un contrôle des accès, il est également possible qu'une partie des usagers se rendant auparavant à Willgottheim se rendent désormais à Ittenheim.

Passages déchetteries et Ittenheim





Rotation des bennes en déchetteries par type de déchets :

Type dépôts	Rotations		Total 2018	2017	Variation 2017-2018
	Dossenheim	Pfulgriesheim			
déchets verts	91	118	209	223	-6%
gravats	86	71	157	143	10%
plâtre	25	19	44	40	10%
papier/carton	74	78	152	128	19%
encombrants	175	103	278	272	2%
bois	114	87	201	198	2%
ferraille	30	22	52	48	8%
DEEE*	64	78	142	101	41%
DDS*	20	22	42	35	20%
plastiques rigides	15	25	40	28	43%
meubles	139	88	227	90	152%
TOTAL	833	711	1 544	1 306	18%

*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

Bien que la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg ait été fermée entre la mi-novembre et la mi-janvier pour travaux, elle comptabilise toujours plus de rotations que celle de Pfulgriesheim. Cela s'explique notamment par son second quai de déchargement et par sa situation géographique plus centrale. Par ailleurs, la benne meubles a été mise en place en juillet 2017 à Dossenheim-Kochersberg alors qu'elle n'a été proposée qu'en décembre 2017 à la déchetterie de Pfulgriesheim, ce qui explique la forte augmentation des rotations pour ce type de déchet.



Poids moyen des bennes (en tonnes) :

	2017	2018	Variation
déchets verts	6,99	6,31	-10%
gravats	9,11	9,39	3%
plâtre	4,49	4,72	5%
papier/carton	3,30	2,77	-16%
encombrants	4,28	3,89	-9%
bois	4,98	4,48	-10%
ferraille	5,98	5,58	-7%
DEEE*	2,02	1,52	-25%
DDS*	1,73	1,55	-11%
plastiques rigides	1,31	1,20	-9%
meubles	1,93	2,01	4%
TOTAL	4,88	4,20	-14%

Le nombre de rotations a augmenté entre 2017 et 2018 en raison notamment du poids moyen des bennes qui a diminué sur la même période. En effet, avec les compacteurs, les bennes étaient parfois trop lourdes pour le transport : il a donc fallu réduire le remplissage de celles-ci.

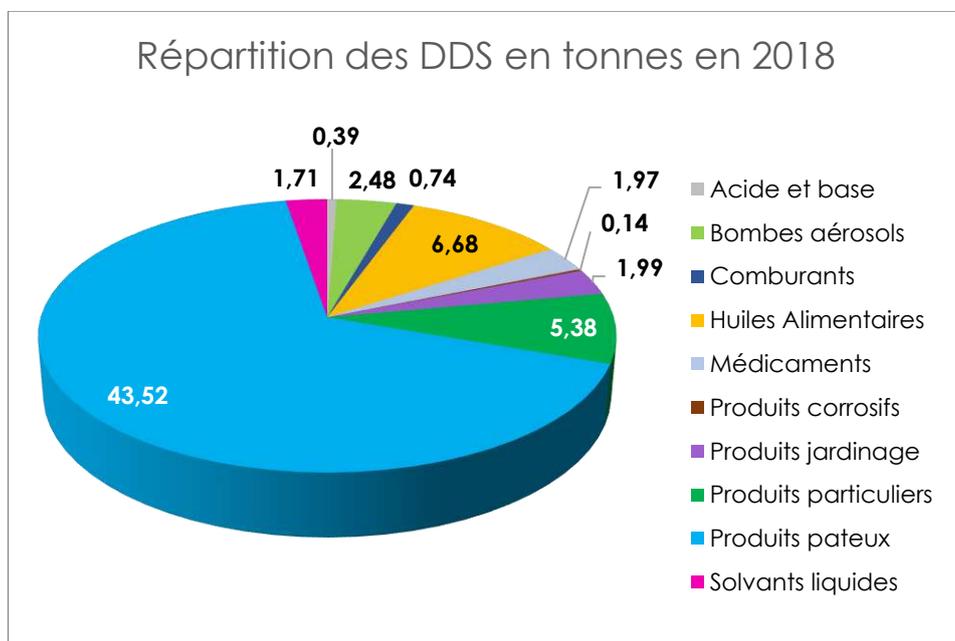
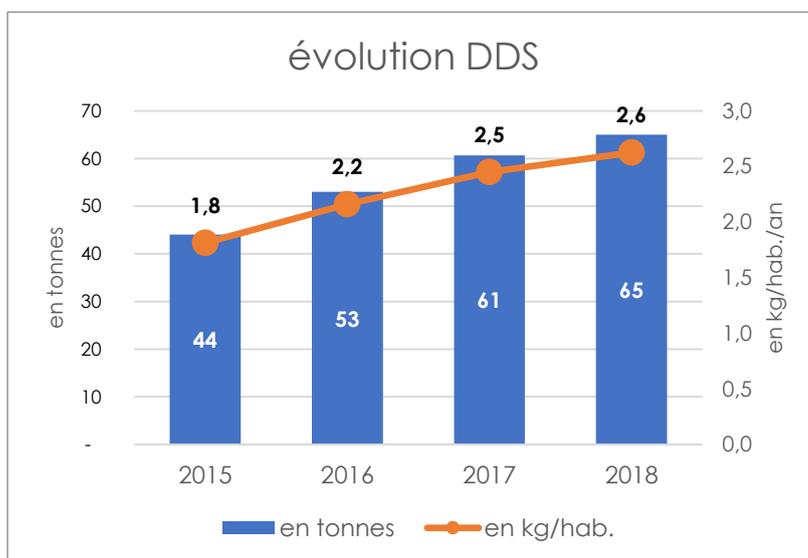
*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)





Focus sur les DDS (Déchets Diffus Spécifiques – déchets dangereux) :

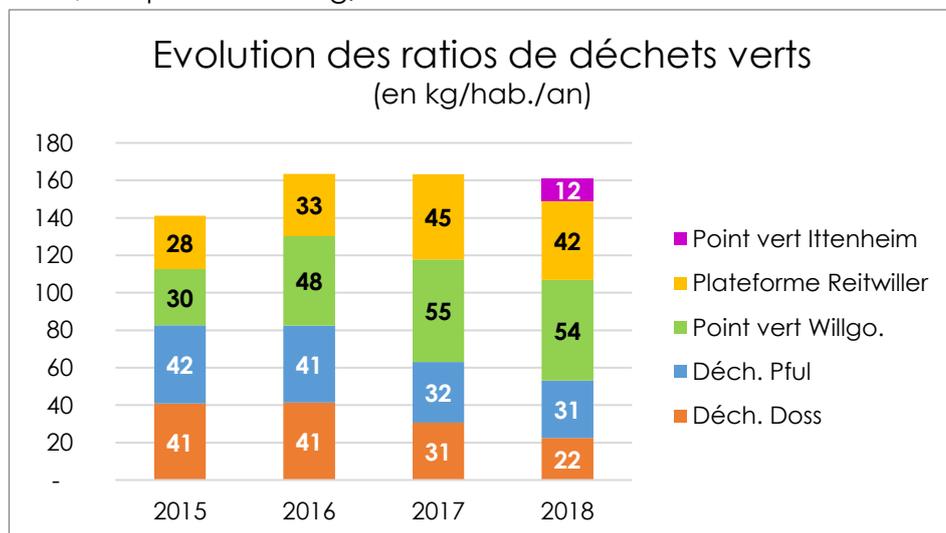
De + en + de produits dangereux sont apportés dans les déchetteries du territoire. Cette progression peut être analysée de différentes manières : soit comme une augmentation de l'utilisation de produits dangereux sur le territoire, ce qui est néfaste pour l'environnement ; soit comme un changement de comportement des usagers qui privilégient dorénavant les déchetteries pour jeter les produits dangereux (au détriment de la poubelle résiduelle), ce qui est plutôt positif pour l'environnement.



1,43 kg/hab.
C'est la quantité de produits pâteux (colles, peintures...) déposée en déchetteries en 2018. Si ces quantités sont faibles au regard des autres catégories de déchets, les DDS sont les déchets les plus chers à éliminer, le traitement coûtant en moyenne 726 € la tonne.

Focus sur les déchets verts :

Les déchets verts représentent les plus gros tonnages avec près de 4 000 tonnes valorisées en 2018, soit plus de 160 kg/hab. :



67 %
C'est le pourcentage de déchets verts déposés dans les points verts en 2018 (ce pourcentage n'était que de 40 % en 2015). En 2018, il y a plus de dépôts de déchets verts à Willgothheim que sur les deux déchetteries réunies.





Déchets verts : éléments de contexte

En 2013, un habitant du Kochersberg a déposé en moyenne 133 kg de déchets verts dans les déchetteries ou les points verts du territoire. Ce ratio est passé en 2018 à 161 kg, soit une progression de plus de 20 % en 5 ans, faisant du Kochersberg le plus gros producteur de déchets verts du département.

En plus des deux déchetteries, les usagers pouvaient déposer leurs grandes quantités de déchets verts directement sur la plateforme de compostage de Reitwiller (RMS). Cependant, les déchetteries étant souvent saturées, un point vert en accès libre réservé aux particuliers a été ouvert en 2012 à Willgottheim. Très vite, un report des tonnages a été observé permettant effectivement de désengorger les déchetteries. Ouvert 7j/7 et 24h/24 sans contrôle des accès à l'entrée, ce site, dont le nombre de passages n'est pas pris en compte sur la facturation, a rapidement été jugé plus pratique et plus accessible pour les usagers de l'arrière-Kochersberg. Cependant, ce point vert n'étant pas gardienné, il a été constaté que des professionnels et des personnes habitants en dehors du Kochersberg l'utilisaient, bien qu'ils n'en aient pas l'autorisation. Aussi, victime de son succès, ce lieu se remplit très vite et ne semble plus adapté face à une forte augmentation de sa fréquentation.



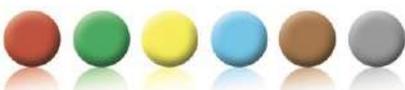
C'est pourquoi, pour répondre à la demande de nombreux habitants, un nouveau point vert a été aménagé à Ittenheim, en complément des déchetteries et des points verts de Reitwiller et de Willgottheim. Un contrôle des accès par badge a été mis en place à l'entrée du site afin d'éviter la fréquentation de ce lieu par des personnes non autorisées (professionnels ou personnes non redevables sur le territoire). Depuis janvier 2018, il y a donc 5 sites où les particuliers du territoire peuvent déposer leurs déchets verts. Si les tonnages se sont stabilisés, la production de déchets verts n'en reste pas moins très importante sur le territoire.



Aussi, depuis quelques années, de nombreuses actions de prévention sont proposées pour réduire la quantité de déchets verts produite sur le territoire :

- Incitation au compostage : ateliers d'initiation au compost, mise en place de composteurs dans les écoles, subvention pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur, accompagnement des initiatives de compostage en pied d'immeuble...
- Promotion du jardinage naturel : formation au jardinage naturel et à la gestion in-situ des déchets verts, journée de sensibilisation en déchetteries, formation de guides « jardin naturel »...

Ces actions, qui ont pour vocation à faire changer les comportements, produisent en général des résultats sur le long terme mais sont difficilement quantifiables à court terme. Elles sont inscrites dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PDLPDMA) dont l'objectif est de faire de la prévention un axe central de la politique de gestion des déchets ménagers sur le territoire.



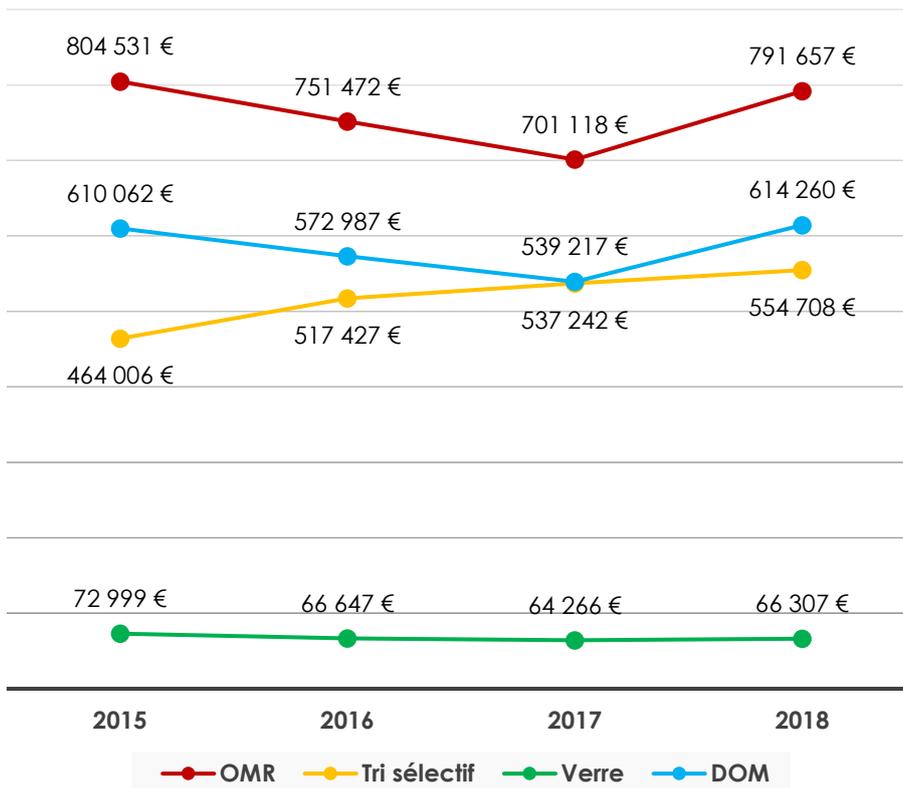


Les indicateurs financiers

Les données financières du bilan 2018 sont extraites du compte administratif du budget d'enlèvement des ordures ménagères qui court du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.

1. Coûts d'élimination des déchets ménagers

Evolution des dépenses par type de déchets (hors recettes) :

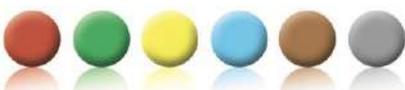
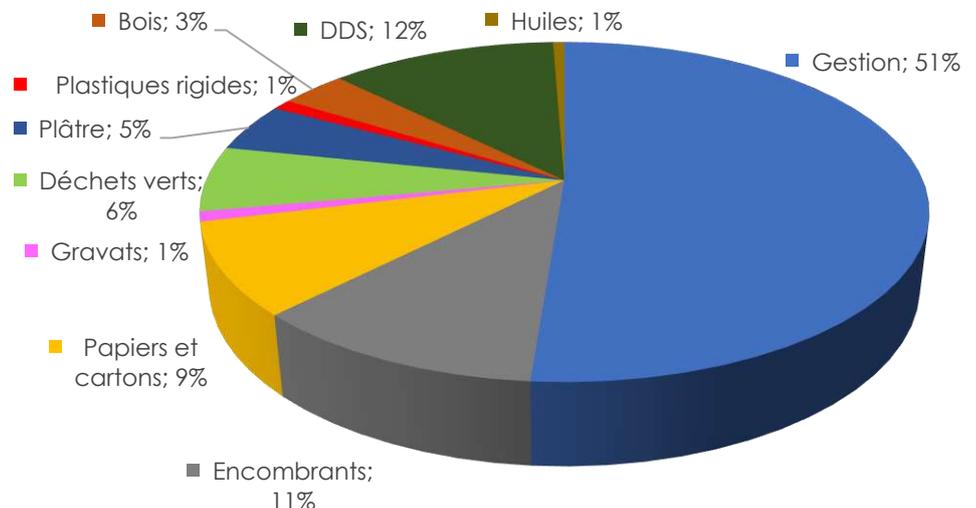


L'augmentation de la quantité de DOM (+300 tonnes, soit +11,6 kg/hab./an) et d'OMR (+113 tonnes soit 4,4 kg/hab./an) explique que les dépenses aient augmenté en 2018. Par ailleurs, la gestion des déchets issus des coulées de boues de fin mai/début juin dont la collecte et le traitement ont été gérés par la comcom a généré une dépense supplémentaire de 44 300 € imputé sur le flux des DOM.

Ces dépenses comprennent la collecte, le traitement des déchets concernés ainsi que les frais d'entretien pour les déchetteries (gardiennage, énergie, etc.) hors reventes et subventions.

Répartition des dépenses en déchetteries en 2018 (hors recettes) :

Les frais de gestion comprennent le gardiennage, la location des bennes, leur vidage et la caractérisation des déchets. Si les déchets dangereux (DDS) ne représentent que 0,7 % des tonnages DOM, ils correspondent à 12 % des dépenses.





Coût de traitement par habitant :

	2017	2018
OMR	8,38 €	11,09 €
Tri sélectif	9,91 €	9,97 €
Verre*	2,60 €	2,67 €
Déchets Verts	4,46 €	4,65 €
Gravats	0,15 €	0,16 €
plâtre	0,71 €	0,82 €
papiers et cartons	1,41 €	1,54 €
encombrants	1,92 €	1,96 €
Bois	0,67 €	0,61 €
DDS	2,01 €	2,11 €
Plastique rigide	0,12 €	0,17 €

*coût de collecte + traitement pour le verre

Coût de traitement par tonne :

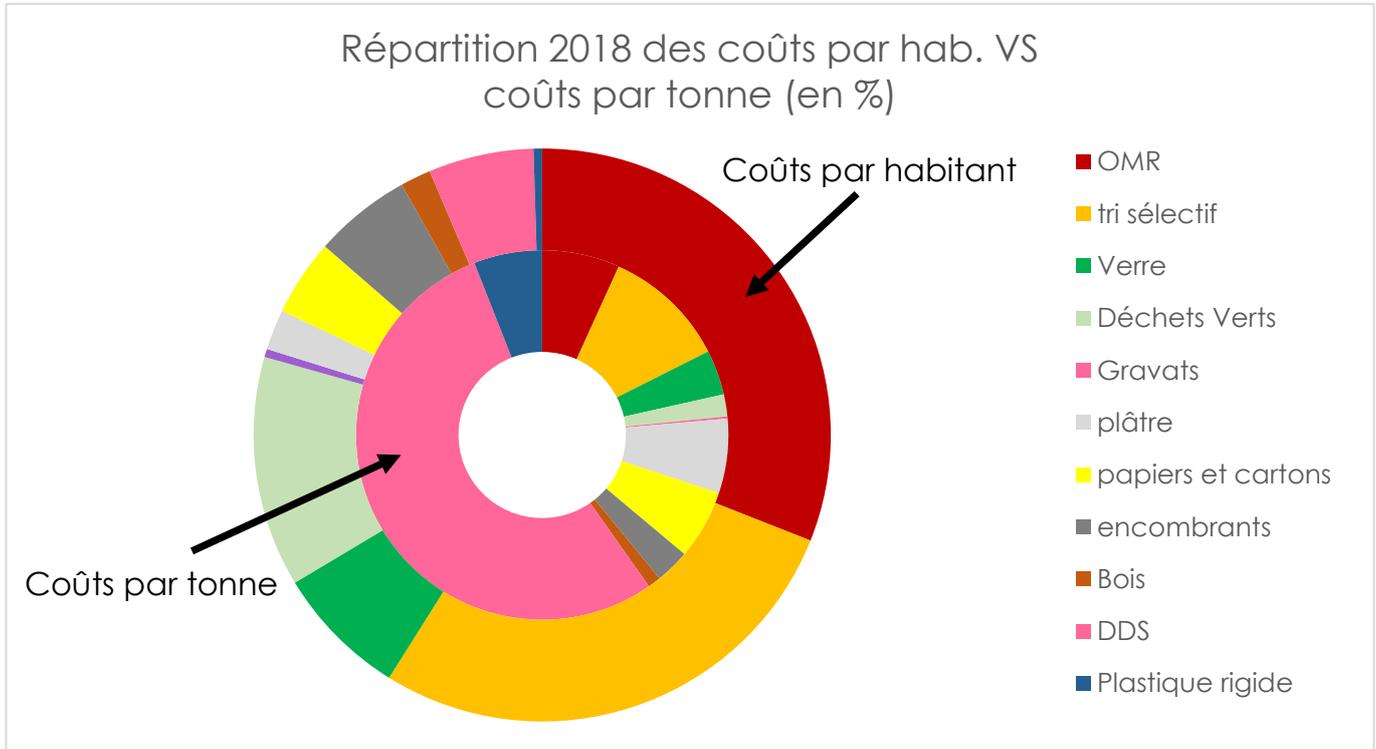
	2017	2018
OMR	79,41 €	100,88 €
Tri sélectif	159,65 €	161,31 €
Verre*	57,24 €	58,86 €
Déchets Verts	27,33 €	28,86 €
Gravats	2,80 €	2,77 €
plâtre	98,11 €	97,33 €
papiers et cartons	82,93 €	90,68 €
encombrants	40,94 €	44,81 €
Bois	16,78 €	16,90 €
DDS	819,85 €	804,81 €
Plastique rigide	79,34 €	88,81 €

*coût de collecte + traitement pour le verre

Si le coût de traitement par habitant le plus important est celui des OMR, ce sont de loin les déchets dangereux (DDS) qui sont les plus onéreux à éliminer à la tonne (hors recettes et subvention). Cependant, au regard des tonnages, le coût de traitement des DDS ne représente que 2 % du budget OM contre 11 % pour les OMR.

Ces coûts ne prennent pas en compte la collecte, le gardiennage, les rotations, le transport ou la caractérisation des déchets. Ils n'intègrent pas non plus les éventuelles recettes.

Répartition 2018 des coûts par hab. VS coûts par tonne (en %)

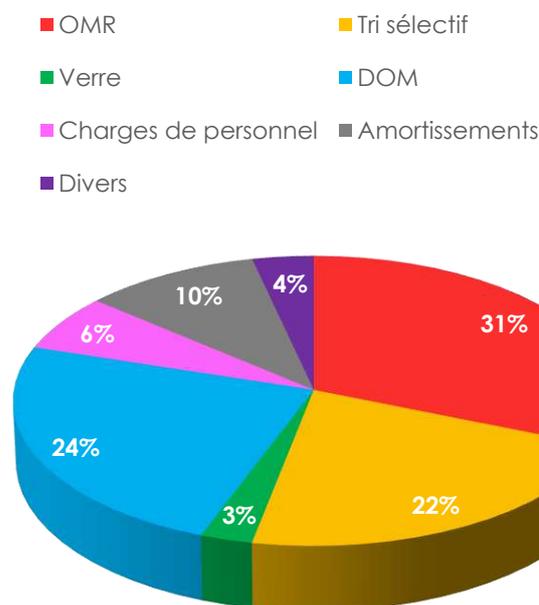


2. Fonctionnement

Le budget concernant l'élimination des ordures ménagères (OM) de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland est un budget annexe au budget principal qui est en grande partie financé par la REOM (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères). La section d'exploitation du budget OM de la communauté de communes regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du service (collecte et traitement des déchets, gestion du service, achats de fournitures, communication, frais de personnel, etc.) ainsi que les recettes qui proviennent principalement de la redevance, de la revente des matériaux et de certaines subventions.

Dépenses de fonctionnement en 2018 :

OMR	791 657 €
collecte	516 729 €
traitement	268 703 €
Caractérisation	6 225 €
TRI SELECTIF	554 708 €
collecte	307 450 €
traitement	244 090 €
Caractérisation	3 168 €
VERRE	66 307 €
DOM	614 260 €
DECHETTERIES	435 591 €
Gestion	223 161 €
Encombrants	48 508 €
Papiers et cartons	38 145 €
Gravats	4 090 €
Déchets verts	27 131 €
Plâtre	20 233 €
Plastiques rigides	4 250 €
Bois	15 214 €
DDS	52 267 €
Huiles	2 592 €
POINTS VERTS	121 034 €
Reitwiller	38 465 €
Willgottheim	65 416 €
Ittenheim	17 152 €
AUTRES COLLECTES	57 635 €
huile Fessenheim	130 €
Traitement balayage	13 201 €
Coulées de boue	44 304 €
AUTRES	510 395 €
Charges de personnel	160 986 €
Amortissements	259 467 €
Divers	89 941 €
TOTAL	2 537 328 €

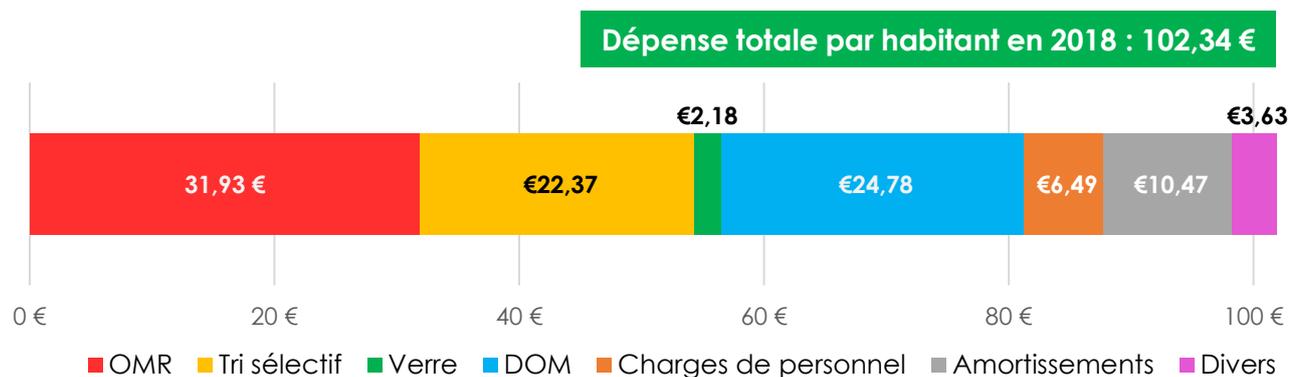


Les frais divers correspondent aux charges financières, aux impôts et taxes, aux titres annulés, à la maintenance, à la communication, aux petits travaux de réparation, etc.

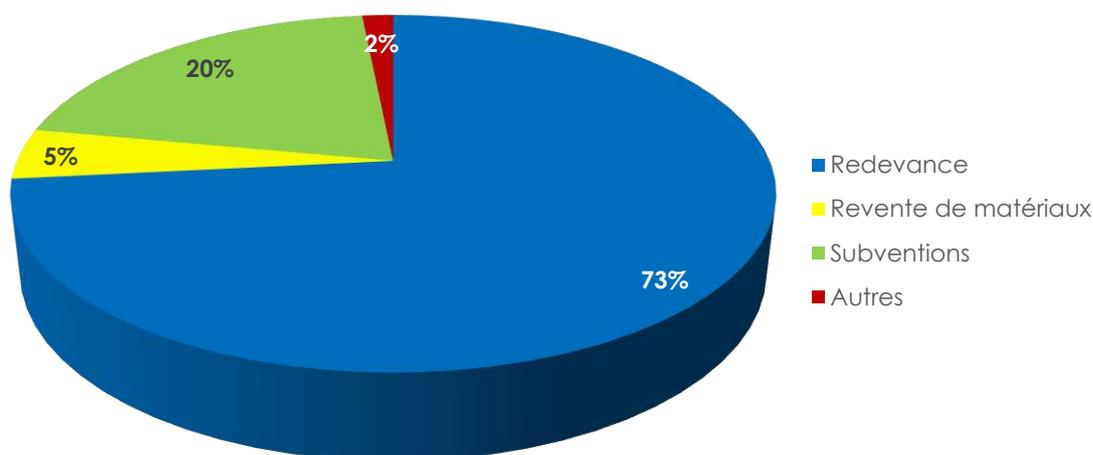
La collecte et le traitement des ordures ménagères représentent 80 % des dépenses de fonctionnement (OMR, tri sélectif, verre et DOM). On observe que si les OMR représentent 19 % des tonnages, ils correspondent à 31 % des dépenses. Quant aux DOM, ils représentent 63 % des tonnages pour 24 % des dépenses.



Répartition des dépenses par habitant en 2018 :



Recettes de fonctionnement en 2018 :



Redevance	2 068 071 €
Revente de matériaux	129 152 €
Subventions	577 185 €
Autres	43 740 €
TOTAL	2 818 149 €
Redevance par hab. :	83 €

La redevance finance près des $\frac{3}{4}$ des dépenses du service enlèvement des ordures ménagères. Le reste du service est financé par la revente de matériaux (ferraille, papier, carton, etc.) et par les subventions versées par l'ADEME et les éco-organismes en fonction des tonnages et/ou de la qualité du tri des matériaux recyclables.

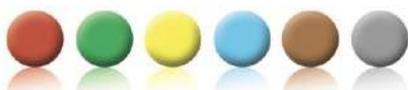
Détails des reventes de matériaux :

vente verre	27 987 €
vente ferraille	28 993 €
vente bouteilles plastique	18 561 €
vente papier, carton, acier, alu	53 610 €
TOTAL	129 152 €

Détails des subventions :

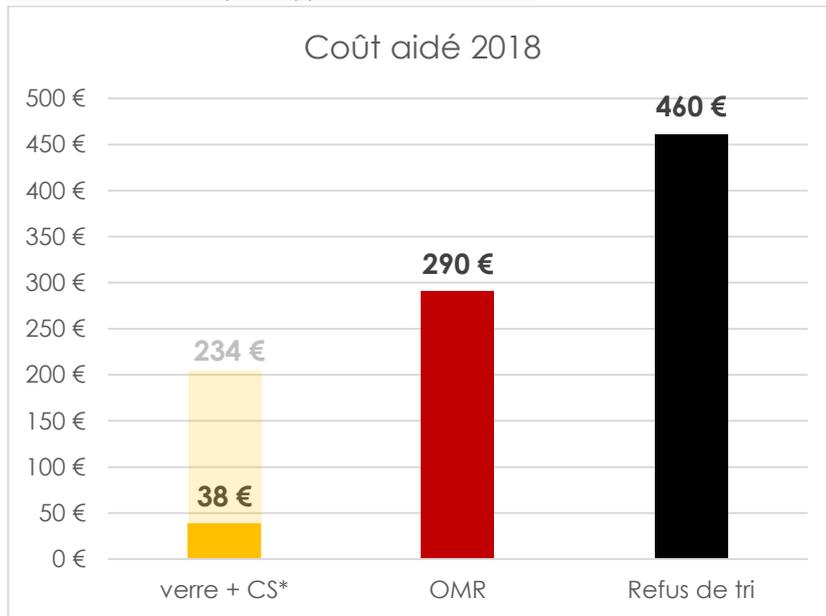
Subvention RI (ADEME)	91 674 €
CITEO (emballages)	382 059 €
CITEO (papier/carton)	36 963 €
OCAD3E	19 848 €
Eco-Mobilier	46 641 €
TOTAL	577 185 €

La part des subventions est, en 2018, plus importante qu'à l'accoutumée en raison du versement par l'ADEME du solde de la subvention pour la mise en œuvre de la redevance incitative, ce qui représente près de 100 000 €. Elle s'explique également par le versement d'un reliquat de subvention des années précédentes par CITEO.





Montant aidés par type de déchets :

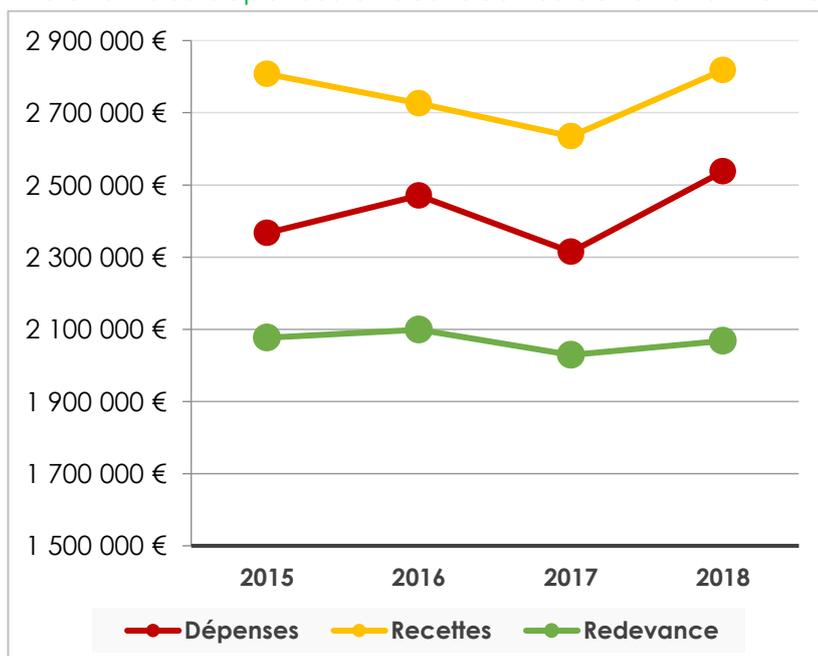


Hors reventes et subventions, la collecte et le traitement d'une tonne de verre et de tri sélectif coûtait 234 € en 2018. Aussi, grâce à la revente des matériaux et aux subventions, ce montant chute à 38 €/tonne. Pour rappel, le montant des subventions dépend en partie de la qualité du tri, d'où l'intérêt de contrôler régulièrement le contenu des poubelles de tri pour éviter les erreurs.

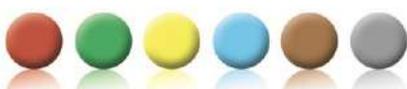
*TS = Tri Sélectif

La revente des matériaux et les subventions financent en grande partie la collecte et le traitement du verre et du tri sélectif. Ce graphique permet de montrer le coût important des erreurs de tri (déchets non recyclables jetés dans la poubelle jaune). En effet, le refus de tri ne peut être revendu et ne permet pas d'obtenir de subvention. Aussi, le montant d'une tonne de refus de tri correspond au coût de collecte et de traitement d'une tonne de tri sélectif sans les reventes et les subventions (soit 362 € pour le tri sélectif seul), auquel s'ajoute le montant de l'incinération des OMR (soit 98 €/tonne). Une tonne d'erreur de tri (par exemple des barquettes jetées dans la poubelle jaune) coûte donc 12 fois plus cher à éliminer qu'une tonne de tri sélectif bien triée et 1,6 fois plus cher qu'une tonne d'OMR (collecte et traitement). C'est pourquoi, en cas de doute, il est préférable de jeter ses déchets dans la poubelle OMR plutôt que dans la poubelle jaune.

Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement comparées à la redevance :



Grâce aux surplus de recettes (environ 280 000 € en 2018), le service peut financer les investissements nécessaires à l'entretien des équipements et des installations déjà existantes (par exemple la réfection des déchetteries). Il peut également investir dans de nouveaux équipements (points verts, bi-flux...) et de nouveaux projets. Par exemple, une partie des recettes perçues en 2018 permettront de financer les actions de prévention du PLPDMA.





3. Investissements

Le principal investissement réalisé en 2018 concerne la réfection de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg : bétonnage de l'espace de travail entre les deux quais, ajout d'un local sanitaire pour les gardiens, pose de garde-corps, nouvelle signalétique...

Il y a également eu la fin des travaux pour l'ouverture du point vert à Ittenheim (dont la majeure partie avait déjà été financée en 2017). Au total, ce nouveau lieu aura coûté environ 100 000 € à la communauté de communes.

Dépenses d'investissement 2018 :

Travaux de réfection déchetterie Dossenheim-Kochersberg	62 128 €
Travaux aux points verts*	42 403 €
Acquisition de bacs	28 302 €
Amortissement de subventions	38 212 €
Emprunts et dettes assimilées	77 115 €
TOTAL	248 160 €

Fin des travaux à Ittenheim et réparation du portique à Willgottheim



Recettes d'investissement en 2018 :

Subvention ADEME	2 066 €
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FC TVA)	21 160 €
Amortissement des immobilisations	259 467 €
Excédent d'investissement reporté	497 976 €
TOTAL	780 670 €





4. Projets à venir

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Validé fin 2018, les actions du PLPDMA se mettront progressivement en place dès 2019. En plus du prolongement des actions menées en 2018 (compost à l'école, guides « jardin naturel », ateliers zéro déchets...), plusieurs actions seront lancées dès le début d'année, tels que les chartes d'éco-exemplarité des communes, le guide des producteurs locaux, la promotion du broyage et de la gestion des déchets verts in situ, la sensibilisation aux événements éco-responsables... Une année 2019 qui promet d'être riche en projets !

Renouvellement des contrats avec les éco-organismes

Déjà prévu en 2018, le nouveau barème F de soutien aux emballages recyclables proposé par CITEO et l'Etat Français ne devrait s'appliquer qu'à compter de 2019. Pour rappel, ce nouveau barème, qui a pour ambition de

soutenir prioritairement les collectivités en extension des consignes de tri plastique ou qui augmentent leurs tonnages d'emballages recyclables, pourrait se traduire par une diminution des subventions pour la collectivité car elle ne rentre pas dans ces nouveaux critères.



Fillières huisseries et sols PVC



Deux nouvelles filières devraient faire leur apparition dans les deux déchetteries du territoire au cours du 1^{er} semestre 2019 : les huisseries et les sols et dalles PVC. Les huisseries seront collectées dans des racks qui accepteront les portes, les fenêtres (y compris les encadrements) et les volets en bois, aluminium ou PVC. Cette filière permettra une valorisation de près de 98 % des matériaux collectés. Quant aux sols et dalles PVC (linoléum), ils seront collectés via un igloo de 5m³ pour être recyclés en nouveaux objets en PVC souples. Ces deux nouvelles filières permettront d'améliorer

encore le taux de valorisation matière grâce à un meilleur recyclage des matériaux déposés en déchetteries dans le but de préserver les ressources et donc l'environnement.

Agrandissement du point vert de Willgottheim

Premier point d'apport de déchets verts sur le territoire, le site de Willgottheim est régulièrement saturé, et ce malgré l'ouverture en janvier d'un nouveau point vert à Ittenheim. Des travaux d'agrandissement sont donc prévus en 2019, avec mise en place d'une barrière permettant le contrôle des accès. Ces dernières permettront de mieux réguler les flux en interdisant notamment l'accès aux usagers de qui n'y sont pas autorisés (particuliers hors comcom ou professionnels). L'agrandissement de ce site permettra de proposer une zone de récupération du broyat pour favoriser le jardinage au naturel.





Travaux de modernisation de la déchetterie de Pfulgriesheim



Ouverte en 2005 et n'ayant jamais connue de travaux de réaménagement depuis, la déchetterie de Pfulgriesheim accueille chaque année de plus en plus d'usagers. Nouvelles filières, contrôle des accès, compacteur à déchets... Autant de changements qui ont profondément modifié les conditions d'accueil de cette déchetterie. Or, faute de place, la

circulation devient de plus en plus difficile à l'intérieur du site, et celui-ci ne semble plus vraiment adapté aux nouvelles pratiques. Aussi, il a été décidé d'agrandir la déchetterie fin 2019 pour notamment proposer une zone de travail dédiée aux compacteurs qui sera moins accidentogène, et de nouveaux quais pour accueillir de façon plus fonctionnelle les bennes actuellement placées sur les côtés.

Expérimentation de la mise à disposition du broyat au point vert d'Ittenheim

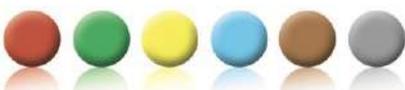
Pour répondre aux objectifs du PLPDMA, une expérimentation sera menée à compter de 2019 au point vert d'Ittenheim. Au moment du vidage du site, la communauté de communes fera appel à un prestataire qui broiera sur place les déchets verts afin qu'une partie de ce broyat soit laissé sur place et mis à la disposition des usagers. Cela permettra à ceux qui le souhaitent d'utiliser ce broyat comme ressource pour leur jardin tout en réduisant la pollution liée aux transports de ces matériaux mais aussi les coûts d'élimination des déchets verts. En parallèle, des astuces de jardinage au naturel seront régulièrement communiquées aux usagers. Une mise à jour de la signalétique sera réalisée en 2019 afin de séparer les branchages des autres déchets verts pour offrir un broyat de meilleure qualité.



Programme de renouvellement du parc de conteneurs à verre



Une grande partie des conteneurs à verre présents sur le territoire étant anciens, en mauvais état, sales et bruyants, une étude sur le renouvellement des conteneurs à verre sera lancée au courant de l'année 2019. L'objectif de cette étude sera également d'optimiser le nombre et les emplacements des conteneurs à verre sur l'ensemble du territoire et de faire le point sur les conteneurs à vêtements présents sur les points d'apport volontaire.





Conclusion

Augmentation des tonnages

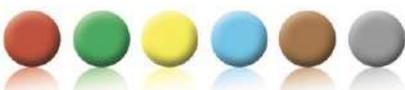
Après une diminution des tonnages observées en 2017, les ratios ont un peu augmenté en 2018, notamment au niveau des OMR et des DOM. Cela peut s'expliquer par un effet de revers par rapport à l'année précédente. En effet, la redevance incitative à la levée et à la pesée a été étendue à l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2017, date correspondant également à la mise en place de l'incitation en déchetteries. On peut donc supposer que les usagers ont été très vertueux en 2017 mais que l'attention s'est un peu relâchée en 2018, notamment quand la plupart des usagers ont constaté que la redevance incitative au poids ne coûtait pas plus (voir moins) que leur ancienne redevance. Cela peut également s'expliquer par une augmentation de la population constatée par les services de la communauté de communes mais qui n'est pas visible sur la population estimée de l'INSEE, prise en référence dans le calcul des ratios.

De très bonnes performances en matière de tri

Les chiffres de 2018 confirment la tendance déjà observée depuis plusieurs années sur le territoire : la collectivité enregistre de très bonnes performances en matière de tri. Avec un taux de captage de 90 % de tri sélectif et de 96 % du verre selon la dernière caractérisation des OMR, le Kochersberg est au-dessus des moyennes nationales.

PLPDMA

Si plusieurs actions de prévention ont déjà été amorcées (compost à l'école, réseau des guides jardin naturel...), 2019 sera résolument placée sous le signe de la réduction des déchets. Dans le cadre du PLPDMA, plusieurs actions seront ainsi mises en place en cours d'année, axées notamment sur la sensibilisation et la gestion des déchets verts in situ.





Notes

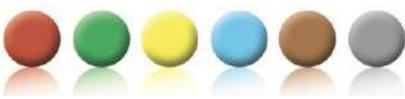
A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

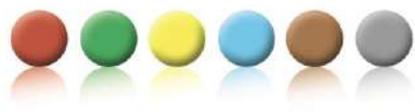




Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



